

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2837

7 décembre 2007

SOMMAIRE

402 Consulting S.à r.l.	136157	Leicester Square S.à r.l.	136130
Accor TRL	136162	LGTL S.A.	136146
ACMBernstein SICAV	136159	LuxCo 46 S.à r.l.	136158
Alexander Investments S.A.	136171	Mexile Investissement S.à r.l.	136165
Assisteo Europe S.A.	136166	MNCC International S.à r.l.	136160
Auroria S.A.	136147	Naropa Properties Luxembourg S.A. ...	136158
Bhartiya International Holdings S.A.	136149	Night Investments 2 S.à r.l.	136169
Black Lion Beverages Luxembourg	136138	Nouvelle Société du Rapide des Ardennes Sàrl	136149
BlueBay Funds	136159	Optique HOSS S.à.r.l.	136149
Boaz S.A.	136158	Patimmo Holding S.A.	136163
Brief S.A.	136147	Pergam Partners III & Cie S.C.A.	136167
Calox S.A.	136160	Regor HOLDING S.A.	136164
Canotiers de Savoie S.A.	136147	Riverways SA	136161
Castle Holding S.A.	136163	Sarubert S.A Holding	136148
CIKK Fund Management Company S.A.	136176	Share Capital Growth Trust S.A.	136169
Coatings Re	136161	Share Capital Growth Trust Spf S.A. ...	136169
Colisa S.A.	136175	SLATS Institutional S.à r.l.	136150
Commercial Company Luxembourg	136150	Société Européenne pour la Restructura- tion et l'Ingénierie de l'Entreprise S.A.	136149
Décorama S.à r.l.	136147	Triomphe Luxembourg S.à.r.l.	136157
de Miwwel & Kichechef Sàrl	136147	Valura S.A.	136148
Emerald Properties S.à r.l.	136160	Vanksen Group S.A.	136146
Energie Service S.A.	136161	World Production Agency Consortium S.A.	136165
Fidchell S.à r.l.	136158	Worldwide Business Solutions S.A.	136164
Fondation Groupe C3	136175	Zephyr International B.V.	136162
Grep Thionville III	136173	Z Invest	136164
Imison International S.A.	136176		
Inveshor Investment S.à r.l.	136148		
Javi International S.A.	136162		
KSO Invest S.A.	136173		

Leicester Square S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 133.332.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty-fifth day of September.

Before Paul Frieders, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

The Company ODEON LEICESTER SQUARE S.à r.l., a company organized under the laws of Luxembourg, with registered office at L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, not yet registered with the Luxembourg Trade and Companies Register,

duly represented by Charles Krier, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal, given in Dublin, on September 20, 2007.

The said proxy, having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such incorporator, represented as here above stated, has requested the notary to state the following articles of incorporation of a limited liability company governed by the relevant laws and the present articles:

Title I. Form - Name - Duration - Registered office - Purpose

Art. 1. There is hereby formed a private limited liability company «société à responsabilité limitée» under the name of LEICESTER SQUARE S.à r.l. (hereinafter the «Company») which will be governed by Luxembourg law, in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended and by the present Articles of Incorporation.

Art. 2. The Company is established for an unlimited period.

Art. 3. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its members and to any other place in Luxembourg-City by means of a resolution of the board of managers.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers.

Art. 4. The purpose of the Company is the acquisition, the holding, the management, the development, the leasing and the disposal, by any means whatsoever, of real estate.

The purpose of the Company is also the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies, the holding of units in Luxembourg or foreign property unit trusts, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, units, bonds and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may use its funds to invest in real estate, to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to receive or grant licenses on intellectual property rights and to grant to or for the benefit of companies in which the Corporation has a direct or indirect participation and to companies of the group, any assistance including financial assistance, loans, advances or guarantees.

The Company may borrow and proceed to the issue of bonds, preferred equity certificates, loan notes and debentures, convertible or non-convertible, within the limits of the Law. The Company may grant any assistance, loan, advance, or guarantee to or in favour of the companies, trusts or enterprises in which it has a direct or indirect participating interest, or to companies being part of the same group of companies as the Company.

The Company may grant guarantees of any kind to or in favour of any person investing together with the Company in any project of common purpose.

As an object of the Company and as a pursuit in itself or otherwise, and whether for the purpose of making a profit or avoiding a loss or for any other purpose whatsoever, either with or without the Company receiving any consideration or benefit, to engage in currency and interest rate transactions and any other financial or other transactions of whatever nature, including any transaction for the purposes of, or capable of being for the purposes of, avoiding, reducing, minimizing, hedging against or otherwise managing the risk of any loss, cost, expense or liability arising, or which may arise, directly or indirectly, from a change or changes in any interest rate or currency exchange rate or in the price or value of any property, asset, commodity, index or liability or from any other risk or factor affecting the Company's business, including but not limited to dealings, whether involving purchases, sales or otherwise, in any currency, spot and forward exchange rate contracts, forward rate agreements, caps, floors and collars, futures, options, swaps, and any other currency interest rate and other hedging arrangements and such other instruments as are similar to, or derivatives of, any of the foregoing.

The Company may carry on all of the said businesses or any one or more of them as a distinct or separate business or as the principal business of the Company, to carry on any other business manufacturing or otherwise which may seem to the Company capable of being conveniently carried on in connection with the above or any one of the above or calculated directly or indirectly to enhance the value of or render more profitable any of the Company's property or rights.

The Company may act as manager, consultant, supervisor and agent of other companies or undertakings, and to provide for such companies or undertakings, managerial, advisory, technical, purchasing, selling and other services, and to enter into such agreements as are necessary or advisable in connection with the foregoing.

In general, the company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Title II. Capital - Units

Art. 5. The subscribed corporate capital is set at fifteen thousand euro (€ 15,000.-) represented by fifteen thousand (15,000) corporate units with a par value of one euro (€ 1.-) each.

The corporate capital may be increased or decreased by a decision of the sole member or pursuant to a resolution of the members, as the case may be.

The corporate capital may further be increased by resolution of the manager(s) as set forth hereafter.

The authorised capital is fixed at fifty million euro (€ 50,000,000.-).

The manager(s) is (are) authorized and empowered during a period ending five years after the publication date of the articles of association in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, to realise any increase of the capital within the limits of the authorised capital in one or several times.

Such increase of capital may be made by the issue of new corporate units or by conversion of convertible securities issued by the Company, provided that the corporate units issued may only be validly subscribed by members of the Company or by legal entities or natural persons duly approved from time to time by decision of the sole member or by resolution adopted the general meeting of members, as the case may be.

Such increased amount of capital may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the manager(s) may determine, more specifically in respect to the subscription and payment of the corporate units to be subscribed and issued, such as to determine the time and the number of the corporate units to be subscribed and issued, to fix the category the corporate units to be issued will belong to, to determine if the corporate units are to be subscribed with or without an issue premium, to determine to what an extent the payment of the newly subscribed units is acceptable either on cash or assets other than cash and to exclude the pre-emption right of the existing members.

The manager(s) may delegate to any duly authorised manager or officer of the Company or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for units representing part of all such increased amounts of capital.

Following each increase of the capital realized and duly stated in the form provided for by law, the first paragraph of this article will be modified so as to reflect the actual increase; such amendment will be recorded in authentic form by the manager(s) or by any person duly authorized and empowered by it for this purpose.

Art. 6. The Company may redeem its own corporate units subject to the relevant legal dispositions.

The acquisition and disposal by the Company of corporate units held by it in its own corporate capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of member(s).

Art. 7. Any regularly constituted meeting of members of the Company shall represent the entire body of members of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the Company.

Each unit is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

Except as otherwise compulsory required by law or by the present articles of incorporation, resolutions at a meeting of members duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The corporate capital and other provisions of these articles of incorporation may be changed by the sole member or by a majority of members representing at least three quarters (3/4) of the capital.

Notwithstanding the above, when the resolution of the general meeting is such as to change the rights of a category of units, the resolution must, in order to be valid, fulfill the conditions as to the majority laid down in the paragraph 4 of the present article in each category.

The members may change the nationality of the Company only by an unanimous decision.

If all of the members are present or represented at a meeting of members, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per unit; in case a unit is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that unit until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

Art. 9. If the Company has only one member, this sole member exercises all the powers of the general meeting.

The decisions of the sole member which are taken in the scope of the first paragraph are recorded in minutes or drawn-up in writing.

Also, contracts entered into between the sole member and the Company represented by him are recorded on minutes or drawn-up in writing. Nevertheless, this latter provision is not applicable to current operations entered into under normal conditions.

Art. 10. If the Company has at least two members, the corporate units are freely transferable between the members.

The unit transfer inter vivos to non-members is subject to the consent given in a general meeting of members representing at least three quarters (3/4) of the Company's capital.

In the case of the death of a member the unit transfer to non-members is subject to the consent of owners of units representing no less than three quarters (3/4) of the rights held by the surviving members. In this case, however, the approval is not required if the units are transferred either to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

Art. 11. Death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of the sole member or of one of the members will not bring the Company to an end.

Art. 12. For no reason and in no case, the creditors, legal successors or heirs are allowed to seal assets or documents of the Company.

Title III. Administration

Art. 13. The Company shall be managed by one or several managers, who need not to be members of the corporation.

The managers are appointed and removed by the general meeting of members, which determines their powers, compensation and duration of their mandates.

Art. 14. The board of managers may choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the members.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place in Luxembourg indicated in the notice of meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the hour set for such a meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing by letter, telefax or email of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing by letter, telefax or email another manager as his proxy.

Votes may also be cast in writing by letter, telefax or email.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at the managers' meetings.

Art. 15. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two managers.

Art. 16. The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition on behalf of the Company in its interests.

All powers not expressly reserved by law or the present articles to the general meeting of members fall within the competence of the board of managers.

The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of members, to any manager or managers of the board or to any person or to any committee (the members of which need not to be managers) deliberating under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any person who need not to be manager, appoint and dismiss all officers and employees, and fix their emoluments.

Art. 17. Towards third parties the Company is validly bound by the joint signatures of two managers, or by the single signature of the sole manager, or by the single or joint signatures of any person(s) to whom such signatory power shall be delegated by the board of managers.

Art. 18. In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible for the obligations of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the correct performance of their duties.

Art. 19. The accounting year of the Company shall begin on January 1st and shall terminate on December 31st of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on December thirty-first of the year two thousand and seven.

Art. 20. The annual accounts are drawn up by the managers as at the end of each fiscal year and will be at the disposal of the members at the registered office of the Company.

Out of the annual net profits of the corporation, five percent (5%) shall be placed into the legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the share capital of the Company.

The general meeting of members, upon recommendation of the managers, will determine how the annual net profits will be disposed of.

Each unit gives right to one fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of units in existence.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward,
3. The decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the members,
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Title IV. Winding up - Liquidation

Art. 21. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of members effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Each unit gives right to one fraction of the net liquidation assets of the Company in direct proportion to the number of units in existence.

Art. 22. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and Payment

All the fifteen thousand (15,000) corporate units have been subscribed by the company ODEON LEICESTER SQUARE S.à r.l, prenamed.

All the corporate units have been fully paid in by the subscriber prenamed so that the amount of fifteen thousand euro (€ 15,000.-) is at free disposal of the Corporation, as certified to the undersigned notary.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the law of August 10,1915, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately € 2,100.-.

Resolutions of the sole member

Immediately after the incorporation of the Corporation, the sole member, represented as here above stated, representing the entire corporate capital takes the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
2. The number of managers is set at three (3).
3. The following persons are appointed managers for an unlimited period:
 - Mr Patrick Charles Whelan, Company Director, born on May 2,1950 in Limerick (Republic of Ireland), privately residing at Hollybank, O'Connell Avenue, Limerick (Republic of Ireland);
 - Mr Patrick Joseph Chesser, Company Director, born on January 18, 1954 in Limerick (Republic of Ireland), privately residing at Rossio, Newcastle, Castletroy, Limerick (Republic of Ireland);
 - Mr Paul Martin Hanby, Company Director, born on July 10,1947 in Dublin (Republic of Ireland), privately residing at Ellerslie, 46 Temple Road, Dartry, Dublin 6 (Republic of Ireland).

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille sept, le vingt-cinq septembre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société ODEON LEICESTER SQUARE S.à r.l, société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, non encore immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

dûment représentée par Charles Krier, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Dublin, le 20 septembre 2007.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme ci-avant indiqué, a requis le notaire d'arrêter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée régie par les lois y relatives et les présents statuts.

Titre I^{er} . Forme - Dénomination - Durée - Siège - Objet

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous le nom de LEICESTER SQUARE S.à r.l. (ci-après la «Société») qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telles que modifiées ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés et en toute autre lieu de la Ville de Luxembourg en vertu d'une décision du conseil de gérance.

Il pourra être créé, par décision du conseil de gérance, des succursales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4. La société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion, le développement, la location et l'aliénation, de quelque manière que ce soit, d'immeubles.

De plus, la société a pour objet la détention de participations, quelle qu'en soit la forme, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, la détention de fonds de placement luxembourgeois ou étrangers, l'acquisition par achat, souscription ou de quelle autre manière, ainsi que la cession par vente et échange ou autrement de titres, fonds de placement, obligations et d'autres titres quelconques, et l'acquisition, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société pourra utiliser ses fonds pour investir dans des biens immobiliers, pour créer, administrer, développer et céder ses actifs tels qu'ils sont composés à une époque déterminée et plus particulièrement mais non limitativement, son portefeuille de titres de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, d'acquies par investissement, souscription, prise ferme ou option, tous titres, et tous droits de propriété intellectuelle, de les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autre et de recevoir ou d'accorder des licences relatives aux droits de propriété intellectuelle et d'accorder ou faire bénéficier aux sociétés dans lesquelles la Société détient une participation directe ou indirecte ou toute société du groupe, toute assistance, y compris assistance financière, prêts, avances ou garanties.

La société pourra contracter des prêts et procéder à l'émission d'obligations, de certificats d'actions privilégiés, de titres de créances et d'obligations, convertibles ou non convertibles, dans les limites de la loi. La société pourra accorder toute assistance, prêt, avance ou garantie aux ou en faveur des sociétés, sociétés fiduciaires ou autres entreprises dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte, ou aux sociétés faisant partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra accorder des garanties de toute nature en faveur ou à toute personne investissant conjointement avec la Société dans tout projet d'intérêt commun.

Comme objet de la Société et comme finalité en soi ou autrement, et que ce soit pour faire un bénéfice ou éviter une perte ou pour quelque autre but que ce soit, peu importe que la Société obtienne ou non rémunération ou bénéfice, elle peut s'engager dans des transactions monétaires et de taux d'intérêt et dans d'autres transactions financières ou d'autres transactions de quelque nature qu'elles soient, y compris toute transaction, ayant pour objet ou, susceptible d'avoir pour

objet, d'éviter, de réduire, de minimiser, de couvrir ou de gérer autrement le risque d'une perte, charge, dépense ou responsabilité résultant, ou qui pourrait résulter, directement ou indirectement, d'un change ou de changes d'un quelconque taux d'intérêt ou taux de change ou d'un prix ou d'une valeur d'une quelconque propriété, actif, produit, indice ou responsabilité ou de tout autre risque ou facteur affectant les affaires de la Société, y compris mais non limité à des opérations, peu importe qu'ils se réfèrent à des acquisitions, ventes ou autres, en toute devise, contrats d'opérations au comptant et de cours des changes à terme, contrats de ventes à terme, caps, floors et collars, marchés à termes, options, swaps, et tous autres arrangements de taux d'intérêt de devise et de couverture et tous autres instruments similaires, ou dérivés de tout ce qui précède.

La Société peut exercer tous ses objets, ou l'un ou plusieurs d'eux comme une activité distincte ou à part ou comme son activité principale, exercer toute autre activité manufacturière ou autre que la Société pourrait s'avérer capable d'exercer de façon convenable en relation avec les activités qui précèdent ou avec l'une quelconque d'elles ou calculée directement ou indirectement pour améliorer la valeur ou rendre plus profitable une quelconque propriété ou droit de la Société.

La Société peut agir comme gérant, consultant, contrôleur et agent en faveur d'autres sociétés ou entreprises et fournir à ces sociétés et entreprises des services de gestion, de consultation, des services techniques, d'acquisition, de vente et autres et conclure les contrats nécessaires ou souhaitables en relation avec ce qui précède.

D'une manière générale, la société pourra exercer tout contrôle, superviser et mener à bien toutes opérations qu'elle estimera nécessaires et utiles à la poursuite et au bon développement de son objet social.

Titre II. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à quinze mille euros (15.000,- €) représenté par quinze mille (15.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1,- €) chacune.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou diminué par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés le cas échéant.

Le capital souscrit pourra également être augmenté par décision du (des) gérant(s) tel que décrit ci-après.

Le capital autorisé est de cinquante millions d'euros (50.000.000,- €).

Le conseil d'administration est autorisé durant une période expirant cinq années après la date de publication de l'acte de constitution de la Société au journal officiel (Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C) à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit dans les limites du capital autorisé.

Cette augmentation de capital pourra notamment être réalisée par l'émission de parts sociales nouvelles ou par conversion des obligations convertibles émises par la Société, sous réserve que les parts sociales émises dans le cadre du capital social ne peuvent être valablement souscrites que par des associés ou par les personnes physiques ou morales dûment approuvées de temps en temps par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas, en conformité avec la loi.

Cette augmentation de capital pourra être souscrite et émise selon les termes et conditions déterminés par le(s) gérant(s), plus précisément concernant la souscription et le paiement des parts sociales à souscrire et à émettre dans le cadre du capital autorisé, tels que la période de souscription et le nombre de parts sociales à souscrire et à émettre, en déterminant si les parts sociales sont à souscrire avec ou sans prime d'émission, en déterminant dans quelle mesure le paiement des parts sociales nouvellement souscrites doit être effectué soit en numéraire soit en actifs autres que numéraire et en excluant le droit préférentiel de souscription des associés existants.

Le(s) gérant(s) pourront déléguer à tout gérant ou organe dûment autorisé de la Société ou toute autre personne dûment autorisée, la tâche d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement des parts sociales représentant une partie ou la totalité des montants du capital ainsi augmentés.

Après toute augmentation de capital réalisée et dûment établie dans la forme prévue par la loi, le premier paragraphe de cet article sera modifié de manière à refléter l'augmentation en cause, cette modification sera constatée par acte authentique par les gérants ou par toute personne dûment autorisée et mandatée à cet effet.

Art. 6. La Société pourra, dans le respect des dispositions de la Loi, racheter ses propres parts sociales.

L'acquisition et la disposition des parts sociales détenues par la société dans son propre capital autorisé devront s'effectuer par l'intermédiaire d'une résolution selon les termes et conditions décidés par l'assemblée générale des associés.

Art. 7. Toute assemblée générale des associés de la Société régulièrement constituée représente l'entière responsabilité des associés de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Sauf stipulation contraire contenue dans la loi impérative ou dans les présents statuts, les décisions de l'assemblée générale des associés dûment convoquée seront prises à la majorité simple des présents et votants.

Le capital social et d'autres dispositions des présents statuts peuvent, à tout moment, être changés par l'associé unique ou par la majorité des associés représentant au moins trois quarts (3/4) du capital.

Dans le calcul des majorités de vote ci-dessus, les votes exprimés par les détenteurs de parts B ne pourront pas excéder (c-à-d. leur prise en compte sera limitée à) la limite des dix pourcent (10%) de l'ensemble des votes donnés par tous les associés.

Nonobstant de ce qui précède, si la résolution de l'assemblée modifie les droits d'une catégorie de parts sociales, celle-ci doit pour être validée, remplir les conditions de majorité prévues au paragraphe quatre du présent article, et ce dans chaque catégorie de parts sociales.

Les associés ne pourront modifier la nationalité de la société que par décision anonyme.

Si tous les associés sont présents ou représentés et s'ils confirment qu'ils ont été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 8. La Société reconnaît une seule personne par part; si une part est détenue par plus d'une personne, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette part jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme en étant le seul propriétaire dans les relations avec la Société.

Chaque part sociale donne droit à une fraction de l'actif social et des bénéfices de la société proportionnelle au nombre des parts existantes.

Art. 9. Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale.

Les décisions de l'associé unique prises dans le domaine de l'alinéa 1^{er} sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 10. Si la Société compte au moins deux associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Le transfert de parts sociales entre vifs à des non-associés est soumis à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de décès d'un associé le transfert de parts sociales à des non-associés est soumis à l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant au moins les trois quarts (3/4) des droits appartenant aux survivants. Dans ce cas, cependant, l'agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises soit à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique ou de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. Les créanciers, ayant droits ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Titre III. Administration

Art. 13. La Société sera gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être des associés.

Les gérants sont désignés et révoqués par l'assemblée générale des associés qui détermine leurs pouvoirs, rémunérations et durée des mandats.

Art. 14. Le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées d'associés.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants, à Luxembourg au lieu indiqué dans la convocation.

Une convocation écrite de toute réunion du conseil de gérance doit être adressée à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour la réunion, excepté en cas d'urgence pour lequel la nature des circonstances d'urgence doit être mentionnée dans la convocation. Cette convocation peut être écartée par l'accord écrit par lettre, télécopie ou email de chaque gérant. Des convocations séparées ne sont pas requises pour des réunions individuelles tenues à des lieux et heures prescrites dans un programme préalablement adopté par une résolution du conseil de gérance.

Tout gérant pourra prendre part à une réunion du conseil de gérance en donnant pouvoir à un autre gérant par écrit par lettre, télécopie ou email.

Les votes pourront être également effectués par écrit par lettre, télécopie ou email.

Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins une majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Les résolutions prises par écrit avec l'approbation et la signature de tous les gérants ont le même effet que des résolutions votées en réunions des gérants.

Art. 15. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui a présidé une telle réunion.

Les copies ou extraits de tels procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou à toute autre occasion seront signés par le président, le secrétaire ou par deux gérants.

Art. 16. Le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter tous actes d'administration et de disposition pour compte de la Société et dans l'intérêt de celle-ci.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du conseil de gérance.

Le conseil de gérance pourra déléguer ses pouvoirs de conduire les affaires courantes de la Société et la représentation de la Société pour de telles affaires, avec le consentement préalable de l'assemblée générale des associés, à un ou plusieurs membres du conseil de gérance ou à toute autre personne ou à tout comité (dont les membres n'ont pas à être gérants) délibérant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil de gérance déterminera. Il pourra également confier tous pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne qui ne doit pas nécessairement être gérant, nommer et révoquer tous cadres et employés, et fixer leur rémunération.

Art. 17. Vis-à-vis des tiers la Société est valablement engagée par la signature conjointe de deux gérants, ou par la signature unique du seul gérant, ou par les signatures seules ou conjointes de toute(s) personne(s) à qui un pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance.

Art. 18. Dans l'exécution de leur mandat, les gérants ne sont pas responsables personnellement des engagements de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils sont responsables de l'exercice correct de leurs obligations.

Art. 19. L'année sociale commencera le premier janvier et se terminera le trente et un décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice social qui débutera au jour de constitution de la Société et se terminera le trente et un décembre de l'année deux mille sept.

Art. 20. A la fin de chaque exercice, le conseil de gérance prépare les comptes annuels qui sont à la disposition des associés au siège social de la Société.

Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à la réserve légale. Cette déduction cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'assemblée générale des associés, sur recommandation du conseil de gérance, déterminera l'affectation des bénéfices nets annuels.

Chaque part donne droit à une fraction des actifs et des profits de la société en proportion directe avec le nombre de parts existantes.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. des comptes intérimaires sont établis par le conseil de gérance,
2. ces comptes font apparaître un bénéfice y inclus les bénéfices reportés,
3. la décision de verser des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés,
4. le paiement est effectué lorsque la Société a obtenu l'assurance que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

Titre IV. Dissolution - Liquidation

Art. 21. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales) nommés par assemblée générale des associés décidant de la dissolution et fixant les pouvoirs et la rémunération des liquidateurs.

Chaque part donne droit à une fraction des actifs nets de liquidation de la Société en proportion directe avec le nombre de parts existants.

Art. 22. Tout ce qui n'est pas expressément réglementé par les présents statuts sera déterminé en concordance avec la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et Paiement

Toutes les quinze mille (15.000) parts sociales ont été souscrites par la société ODEON LEICESTER SQUARE S.à r.l, prénommée.

Toutes les parts ont été intégralement libérées par le souscripteur prénommé de sorte que la somme de quinze mille euros (15.000,- €) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il a été justifié au notaire instrumentaire.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et déclare expressément que ces conditions sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit incombant à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes s'élève approximativement à la somme de 2.100,- €

Résolution de l'associée unique

Immédiatement après la constitution de la société, l'associée unique, représentée comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social, prend les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
2. Le nombre de gérants est fixé à trois (3).
3. Les personnes suivantes ont été nommées gérants:

- Monsieur Patrick Charles Whelan, gérant de société, né à Limerick (République d'Irlande) le 2 mai 1950, résidant à Hollybank, O'Connell Avenue, Limerick (République d'Irlande);
- Monsieur Patrick Joseph Chesser, gérant de société, né à Limerick (République d'Irlande) le 18 janvier 1954, résidant à Rossio, Newcastle, Castletroy, Limerick (République d'Irlande);
- Monsieur Paul Martin Hanby, gérant de société, né à Dublin (République d'Irlande) le 10 juillet 1947, résidant à Ellerslie, 46 Temple Road, Dartry, Dublin 6 (République d'Irlande).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Krier, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2007, LAC/2007/28819. — Reçu 150 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2007.

P. Frieders.

Référence de publication: 2007135098/212/464.

(070156839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2007.

Black Lion Beverages Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 113.100.

In the year two thousand and seven, on the twenty-eighth day of September.

Before us Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1) LION CAPITAL FUND I, L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of England and Wales, registered with the Companies House of Cardiff under number LP009526, represented by its general partner LION CAPITAL GENERAL PARTNER LLP, a limited liability partnership incorporated and existing under the laws of England and Wales, registered with the Companies House of Cardiff under number OC308260, itself represented by its manager LION CAPITAL LLP, a limited liability partnership incorporated and existing under the laws of England and Wales, registered with the Companies House of Cardiff under number OC308261, all of the above having their registered office at 21 Grosvenor Place, London SW1X 7HF,

here represented by Ms Elena Caimi, avvocato, having her professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 27 September 2007.

2) LION CAPITAL FUND I A, L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of England and Wales, registered with the Companies House of Cardiff under number LP009841, represented by its general partner LION CAPITAL GENERAL PARTNER LLP, a limited liability partnership incorporated and existing under the laws of England and Wales, registered with the Companies House of Cardiff under number OC308260, itself represented by its manager LION CAPITAL LLP, a limited liability partnership incorporated and existing under the laws of England and Wales, registered with the Companies House of Cardiff under number OC308261, all of the above having their registered office at 21 Grosvenor Place, London SW1X 7HF,

here represented by Ms Elena Caimi, previously named, by virtue of a proxy, given on 27 September 2007.

3) LION CAPITAL FUND I B, L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of England and Wales, registered with the Companies House of Cardiff under number LP009842, represented by its general partner LION CAPITAL GENERAL PARTNER LLP, a limited liability partnership incorporated and existing under the laws of England and Wales, registered with the Companies House of Cardiff under number OC308260, itself represented by its manager LION CAPITAL LLP, a limited liability partnership incorporated and existing under the laws of England and

Wales, registered with the Companies House of Cardiff under number OC308261, all of the above having their registered office at 21 Grosvenor Place, London SW1X 7HF,

here represented by Ms Elena Caimi, previously named, by virtue of a proxy, given on 27 September 2007.

4) LION CAPITAL FUND I C, L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of England and Wales, registered with the Companies House of Cardiff under number LP010502, represented by its general partner LION CAPITAL GENERAL PARTNER LLP, a limited liability partnership incorporated and existing under the laws of England and Wales, registered with the Companies House of Cardiff under number OC308260, itself represented by its manager LION CAPITAL LLP, a limited liability partnership incorporated and existing under the laws of England and Wales, registered with the Companies House of Cardiff under number OC308261, all of the above having their registered office at 21 Grosvenor Place, London SW1X 7HF,

here represented by Ms Elena Caimi, previously named, by virtue of a proxy, given on 27 September 2007.

5) LION CAPITAL FUND I SBS, L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of England and Wales, registered with the Companies House of Cardiff under number LP009527, represented by its general partner LION CAPITAL GENERAL PARTNER LLP, a limited liability partnership incorporated and existing under the laws of England and Wales, registered with the Companies House of Cardiff under number OC308260, itself represented by its manager LION CAPITAL LLP, a limited liability partnership incorporated and existing under the laws of England and Wales, registered with the Companies House of Cardiff under number OC308261, all of the above having their registered office at 21 Grosvenor Place, London SW1X 7HF,

here represented by Ms Elena Caimi, previously named, by virtue of a proxy, given on 27 September 2007.

6) LION/ORANGINA EQUITY PARTNERS L.P., an exempted limited partnership incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o STUARTS CORPORATE SERVICES LTD., P.O. Box 2510, 4th Floor, 1 Cayman Financial Centre, 36 A Dr Roy's Drive, George Town, Grand Cayman KY1-1104, Cayman Islands, represented by its general partner LION/LATIMER GP II (GUERNSEY) LIMITED incorporated in Guernsey and registered in the Cayman Islands as a foreign registered company having its registered office at c/o STUARTS CORPORATE SERVICES LTD., P.O. Box 2510, 4th Floor, 1 Cayman Financial Centre, 36 A Dr. Roy's Drive, George Town, Grand Cayman KY1-1104, Cayman Islands,

here represented by Ms Elena Caimi, previously named, by virtue of a proxy, given on 27 September 2007.

7) LION/ORANGINA COINVESTORS L.P., an exempted limited partnership incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o STUARTS CORPORATE SERVICES LTD., P.O. Box 2510, 4th Floor, 1 Cayman Financial Centre, 36 A Dr. Roy's Drive, George Town, Grand Cayman KY1-1104, Cayman Islands, represented by its general partner LION/LATIMER GP II (GUERNSEY) LIMITED incorporated in Guernsey and registered in the Cayman Islands as a foreign registered company having its registered office at c/o STUARTS CORPORATE SERVICES LTD., P.O. Box 2510, 4th Floor, 1 Cayman Financial Centre, 36 A Dr. Roy's Drive, George Town, Grand Cayman KY1-1104, Cayman Islands,

here represented by Ms Elena Caimi, previously named, by virtue of a proxy, given on 27 September 2007.

8) LION/ORANGINA COINVESTORS II L.P., an exempted limited partnership incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o STUARTS CORPORATE SERVICES LTD., P.O. Box 2510, 4th Floor, 1 Cayman Financial Centre, 36 A Dr. Roy's Drive, George Town, Grand Cayman KY1-1104, Cayman Islands, represented by its general partner LION/LATIMER GP II (GUERNSEY) LIMITED incorporated in Guernsey and registered in the Cayman Islands as a foreign registered company having its registered office at c/o STUARTS CORPORATE SERVICES LTD., P.O. Box 2510, 4th Floor, 1 Cayman Financial Centre, 36 A Dr. Roy's Drive, George Town, Grand Cayman KY1-1104, Cayman Islands,

here represented by Ms Elena Caimi, previously named, by virtue of a proxy, given on 27 September 2007.

9) BLACKSTONE CAPITAL PARTNERS (CAYMAN) IV, L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, represented by its general partner BLACKSTONE MANAGEMENT ASSOCIATES (CAYMAN) IV L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, represented by its general partner BLACKSTONE LR ASSOCIATES (CAYMAN) IV LIMITED, a company incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, each of the aforementioned having its registered office at c/o WALKERS SPV LIMITED, Walker House, P.O. Box 908 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands,

here represented by Ms Elena Caimi, previously named, by virtue of a proxy, given on 27 September 2007.

10) BLACKSTONE CAPITAL PARTNERS (CAYMAN) IV - A L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, represented by its general partner BLACKSTONE MANAGEMENT ASSOCIATES (CAYMAN) IV L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, represented by its general partner BLACKSTONE LR ASSOCIATES (CAYMAN) IV LIMITED, a company incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, each of the aforementioned having its registered office at c/o WALKERS SPV LIMITED, Walker House, P.O. Box 908 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands,

here represented by Ms Elena Caimi, previously named, by virtue of a proxy, given on 27 September 2007.

11) BLACKSTONE FAMILY INVESTMENT PARTNERSHIP (CAYMAN) IV - A L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, represented by its general partner BLACKSTONE MANAGEMENT

ASSOCIATES (CAYMAN) IV L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, represented by its general partner BLACKSTONE LR ASSOCIATES (CAYMAN) IV LIMITED, a company incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, each of the aforementioned having its registered office at c/o WALKERS SPV LIMITED, Walker House, P.O. Box 908 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands,

here represented by Ms Elena Caimi, previously named, by virtue of a proxy, given on 27 September 2007.

12) BLACKSTONE PARTICIPATION PARTNERSHIP (CAYMAN) IV L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, represented by its general partner BLACKSTONE MANAGEMENT ASSOCIATES (CAYMAN) IV L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, represented by its general partner BLACKSTONE LR ASSOCIATES (CAYMAN) IV LIMITED, a company incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, each of the aforementioned having its registered office at c/o WALKERS SPV LIMITED, Walker House, P.O. Box 908 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands,

here represented by Ms Elena Caimi, previously named, by virtue of a proxy, given on 27 September 2007.

13) IRIDIUM INVESTMENTS TWO LIMITED, a limited company incorporated and existing under the laws of British Virgin Islands, registered with the Registrar of Corporate Affairs in the British Virgin Islands under number 671566, having its registered office at 2nd Floor, 116 Main Street, PO BOX 3342, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

here represented by Mr Alexander Olliges, Rechtsanwalt, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 27 September 2007.

14) BLBM, a société civile incorporated and existing under the laws of France, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés Nanterre under number 493480834, having its registered office at 12-14, rue Belgrand, 92300 Levallois Perret, represented by BLACK LION ORANGINA MANAGEMENT LIMITED, a limited company incorporated and existing under the laws of England and Wales, registered with the Companies House of Cardiff under number 5926866, having its registered office at 21 Grosvenor Place, London SW1X 7HF,

here represented by Ms Elena Caimi, previously named, by virtue of a proxy, given on 26 September 2007.

15) Mr Kevin Pratt, born in Westcliff-on-Sea, Essex, United Kingdom on 5 March 1957, residing at Badgers Have, 30 Badgers Way, Thundersley, Benfleet, Essex SS7 1TR, United Kingdom,

here represented by Ms Elena Caimi, previously named, by virtue of a proxy, given on 26 September 2007.

16) Mr Jaap Matthijsen, born in Eindhoven, The Netherlands on 4 May 1971, residing at 43A Vermeerlaan, Hilversum 1213 EB, The Netherlands,

here represented by Ms Elena Caimi, previously named, by virtue of a proxy, given on 26 September 2007.

17) Mr Ives Depoortere, born in Waregem, Belgium, on 1 May 1963, residing at Lindekensweg 71, 1652 Alseberg, Belgium,

here represented by Ms Elena Caimi, previously named, by virtue of a proxy, given on 26 September 2007.

The said proxies, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing persons and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are all the partners of BLACK LION BEVERAGES LUXEMBOURG (hereinafter the «Company») a société à responsabilité limitée having its registered office at 4a, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 113.100, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 22 December 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 628, dated 27 March 2006. The articles of incorporation of the Company were modified for the last time pursuant to a notarial deed on 25 June 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1857, dated 31 August 2007.

Such appearing parties representing the whole corporate capital of the Company, the general meeting of partners is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the following agenda:

Agenda:

- 1) Decision to amend the definition of «Individuals» in Article 1 of the articles of incorporation.
- 2) Decision to increase the share capital of the Company by an amount of five thousand nine hundred and seventy-five euro (EUR 5,975.-) in order to raise it from its current amount of one million four hundred and sixty-seven thousand three hundred and twenty-five euro (EUR 1,467,325.-) up to one million four hundred and seventy-three thousand three hundred euro (EUR 1,473,300.-), through the issue of two hundred and thirty-nine (239), Class B Ordinary Shares having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each. The total contribution of five thousand nine hundred and seventy-five euro (EUR 5,975.-) is to be entirely allocated to the share capital. There will be no issue premium.
- 3) Decision to convert one thousand five hundred and thirty-one (1,531) Class A Ordinary Shares into Class B Ordinary Shares.
- 4) Decision to amend article 6 of the Company's articles of incorporation as provided below.

The appearing parties, representing the whole corporate capital, require the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The shareholders of the Company decide to amend the definition of «Individuals» in Article 1 of the articles of incorporation, which shall henceforth read as follows:

«Individuals»

means Mr Jaap Matthijsen, Mr Kevin Pratt and Mr Ives Depoortere, including their Permitted Transferees, in all cases to the extent and insofar as they are partners of the Company.

Second resolution

The shareholders of the Company decide to increase the share capital of the Company by an amount of five thousand nine hundred and seventy-five euro (EUR 5,975.-) in order to raise it from its current amount of one million four hundred and sixty-seven thousand three hundred and twenty-five euro (EUR 1,467,325.-) up to one million four hundred and seventy-three thousand three hundred euro (EUR 1,473,300.-), through the issue of two hundred and thirty-nine (239) Class B Ordinary Shares of a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

The two hundred and thirty-nine (239) Class B Ordinary Shares have been subscribed as follows in exchange for a contribution in cash:

Subscriber	Number of Class B Ordinary shares subscribed	Total Contribution (in euros)
IRIDIUM INVESTMENTS TWO LIMITED	100	2,500.-
BLBM	126	3,150.-
Mr Ives Depoortere	13	325.-

The total contribution of five thousand nine hundred and seventy-five euros (EUR 5,975.-) is entirely allocated to the share capital. There is no issue premium.

The proof of the existence and of the value of the above contribution has been produced to the undersigned notary.

Third resolution

The shareholders of the Company decide to convert the following one thousand five hundred and thirty-one (1,531) Class A Ordinary Shares into Class B Ordinary Shares:

Shareholder	Number of Class A Ordinary shares to be converted into Class B Ordinary shares
IRIDIUM INVESTMENTS TWO LIMITED	313
BLBM	1,141
Mr Kevin Pratt	42
Mr Ives Depoortere	21
Mr Jaap Matthijsen	14

Fourth resolution

The shareholders of the Company decide, inter alia as a consequence of the preceding resolutions, to amend article 6 of the Company's articles of incorporation as follows:

« **Art. 6.** The Company's share capital is set at one million four hundred and seventy-three thousand three hundred euro (EUR 1,473,300.-) represented by fifty-four thousand four hundred and sixty-nine (54,469) ordinary shares of class A (the «Class A Ordinary Shares», their holders being referred to as «A Partners») and four thousand four hundred and sixty-three (4,463) ordinary shares of class B (the «Class B Ordinary Shares», their holders being referred to as «B Partners»), all shares having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Save when the context requires otherwise, any reference made hereinafter to the «shares» shall include the Class A Ordinary Shares and the Class B Ordinary Shares and any reference made hereinafter to the «partners» shall include the A Partners and the B Partners.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

The aggregate proceeds of an Exit that are distributable to the holders of PECs, CPECs, Series B CPECs, Class A Ordinary Shares and Class B Ordinary Shares, shall, insofar as possible be allocated and paid as follows and in the following order of priority:

(i) first, to any third party creditors of the Company, any obligations ranking senior in right of payment to the PECs and which are then due and payable;

(ii) second, to the holders of the PECs, CPECs and Series B CPECs on a pro rata pari passu basis, in redeeming or otherwise repaying the principal amount of such PECs, CPECs and Series B CPECs together with all accrued and unpaid interest thereunder;

(iii) third, to the holders of Class A Ordinary Shares on a pro-rata basis, the subscription monies thereunder (including the issue premium, if any) together with an amount which, together with the amounts received pursuant to paragraph

(ii) above, results on the aggregate return on the PECs, the CPECs, the Series B CPECs and the Class A Ordinary Shares being equal to the Hurdle Return; and

(iv) fourth, in paying any further monies on a pari passu basis to the holders of Class A Ordinary Shares and Class B Ordinary Shares in proportion to the proportion in which the aggregate number of such shares held by them bears to the total number of shares then in issue.

For the avoidance of doubt, in the event of one or more partial exits, the Hurdle Return shall be determined on a cumulative basis and, until such time as the Hurdle Return has been paid, no money will be paid to the holders of the Class B Ordinary Shares. However, in the case of an IPO, the Hurdle Return shall be calculated taking into account monies received by the holders of the Class A Ordinary Shares, PECs, CPECs and the Series B CPECs and the price per share of the IPO shall be deemed to have been received for all the shares that were not listed.»

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to two thousand euro.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-huit septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1) LION CAPITAL FUND I, L.P., un limited partnership constitué et existant selon les lois du Pays de Galles et de l'Angleterre, enregistré auprès de la Companies House de Cardiff sous le numéro LP009526, représenté par son general partner, LION CAPITAL GENERAL PARTNER LLP, un limited liability partnership constitué et existant selon les lois du Pays de Galles et de l'Angleterre, enregistré auprès de la Companies House de Cardiff sous le numéro OC308260, lui-même représenté par son gérant, LION CAPITAL LLP, un limited liability partnership constitué et existant selon les lois du Pays de Galles et de l'Angleterre, enregistré auprès de la Companies House de Cardiff sous le numéro OC308261, les entités susmentionnées ayant leur siège social au 21 Grosvenor Place, Londres SW1X 7HF;

ici représenté par Mademoiselle Elena Caimi, avvocato, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 27 septembre 2007.

2) LION CAPITAL FUND I A, L.P., un limited partnership constitué et existant selon les lois du Pays de Galles et de l'Angleterre, enregistré auprès de la Companies House de Cardiff sous le numéro LP009841, représenté par son general partner, LION CAPITAL GENERAL PARTNER LLP, un limited liability partnership constitué et existant selon les lois du Pays de Galles et de l'Angleterre, enregistré auprès de la Companies House de Cardiff sous le numéro OC308260, lui-même représenté par son gérant, LION CAPITAL LLP, un limited liability partnership constitué et existant selon les lois du Pays de Galles et de l'Angleterre, enregistré auprès de la Companies House de Cardiff sous le numéro OC308261, les entités susmentionnées ayant leur siège social au 21 Grosvenor Place, Londres SW1X 7HF;

ici représenté par Mademoiselle Elena Caimi, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 27 septembre 2007.

3) LION CAPITAL FUND I B, L.P., un limited partnership constitué et existant selon les lois du Pays de Galles et de l'Angleterre, enregistré auprès de la Companies House de Cardiff sous le numéro LP009842, représenté par son general partner, LION CAPITAL GENERAL PARTNER LLP, un limited liability partnership constitué et existant selon les lois du Pays de Galles et de l'Angleterre, enregistré auprès de la Companies House de Cardiff sous le numéro OC308260, lui-même représenté par son gérant, LION CAPITAL LLP, un limited liability partnership constitué et existant selon les lois du Pays de Galles et de l'Angleterre, enregistré auprès de la Companies House de Cardiff sous le numéro OC308261, les entités susmentionnées ayant leur siège social au 21 Grosvenor Place, Londres SW1X 7HF;

ici représenté par Mademoiselle Elena Caimi, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 27 septembre 2007.

4) LION CAPITAL FUND I C, L.P., un limited partnership constitué et existant selon les lois du Pays de Galles et de l'Angleterre, enregistré auprès de la Companies House de Cardiff sous le numéro LP010502, représenté par son general partner, LION CAPITAL GENERAL PARTNER LLP, un limited liability partnership constitué et existant selon les lois du Pays de Galles et de l'Angleterre, enregistré auprès de la Companies House de Cardiff sous le numéro OC308260, lui-même représenté par son gérant, LION CAPITAL LLP, un limited liability partnership constitué et existant selon les lois du Pays de Galles et de l'Angleterre, enregistré auprès de la Companies House de Cardiff sous le numéro OC308261, les entités susmentionnées ayant leur siège social au 21 Grosvenor Place, Londres SW1X 7HF;

ici représenté par Mademoiselle Elena Caimi, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 27 septembre 2007.

5) LION CAPITAL FUND I SBS, L.P., un limited partnership constitué et existant selon les lois du Pays de Galles et de l'Angleterre, enregistré auprès de la Companies House de Cardiff sous le numéro LP009527, représenté par son general partner, LION CAPITAL GENERAL PARTNER LLP, un limited liability partnership constitué et existant selon les lois du Pays de Galles et de l'Angleterre, enregistré auprès de la Companies House de Cardiff sous le numéro OC308260, lui-même représenté par son gérant, LION CAPITAL LLP, un limited liability partnership constitué et existant selon les lois du Pays de Galles et de l'Angleterre, enregistré auprès de la Companies House de Cardiff sous le numéro OC308261, les entités susmentionnées ayant leur siège social au 21 Grosvenor Place, Londres SW1X 7HF;

ici représenté par Mademoiselle Elena Caimi, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 27 septembre 2007.

6) LION/ORANGINA EQUITY PARTNERS L.P., un exempted limited partnership constitué et existant selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social au c/o STUARTS CORPORATE SERVICES LTD., P.O. Box 2510, 4th Floor, 1 Cayman Financial Centre, 36 A Dr. Roy's Drive, George Town, Grand Cayman KY1-1104, Cayman Islands, représenté par son general partner LION/LATIMER GP II (GUERNSEY) LIMITED constitué à Guernesey et enregistré aux Iles Cayman en tant que société étrangère ayant son siège social au c/o STUARTS CORPORATE SERVICES LTD., P.O. Box 2510, 4th Floor, 1 Cayman Financial Centre, 36 A Dr Roy's Drive, George Town, Grand Cayman KY1-1104, Cayman Islands;

ici représenté par Mademoiselle Elena Caimi, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 27 septembre 2007.

7) LION/ORANGINA COINVESTORS L.P., un exempted limited partnership constitué et existant selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social au c/o STUARTS CORPORATE SERVICES LTD., P.O. Box 2510, 4th Floor, 1 Cayman Financial Centre, 36 A Dr. Roy's Drive, George Town, Grand Cayman KY1-1104, Cayman Islands, représenté par son general partner LION/LATIMER GP II (GUERNSEY) LIMITED constitué à Guernesey et enregistré aux Iles Cayman en tant que société étrangère ayant son siège social au c/o STUARTS CORPORATE SERVICES LTD., P.O. Box 2510, 4th Floor, 1 Cayman Financial Centre, 36 A Dr. Roy's Drive, George Town, Grand Cayman KY1-1104, Cayman Islands;

ici représenté par Mademoiselle Elena Caimi, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 27 septembre 2007.

8) LION/ORANGINA COINVESTORS II L.P., un exempted limited partnership constitué et existant selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social au c/o STUARTS CORPORATE SERVICES LTD., P.O. Box 2510, 4th Floor, 1 Cayman Financial Centre, 36 A Dr. Roy's Drive, George Town, Grand Cayman KY1-1104, Cayman Islands, représenté par son general partner LION/LATIMER GP II (GUERNSEY) LIMITED constitué à Guernesey et enregistré aux Iles Cayman en tant que société étrangère ayant son siège social au c/o STUARTS CORPORATE SERVICES LTD., P.O. Box 2510, 4th Floor, 1 Cayman Financial Centre, 36 A Dr. Roy's Drive, George Town, Grand Cayman KY1-1104, Cayman Islands;

ici représenté par Mademoiselle Elena Caimi, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 27 septembre 2007.

9) BLACKSTONE CAPITAL PARTNERS (CAYMAN) IV, L.P., un limited partnership constitué et existant selon les lois des Iles Cayman, représenté par son general partner BLACKSTONE MANAGEMENT ASSOCIATES (CAYMAN) IV L.P., un limited partnership constitué et existant selon les lois des Iles Cayman, représenté par son general partner BLACKSTONE LR ASSOCIATES (CAYMAN) IV LIMITED, une société constituée et existant selon les lois des Iles Cayman, les entités susmentionnées ayant leur siège social au c/o WALKERS SPV LIMITED, Walker House, P.O. Box 908 GT, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman;

ici représenté par Mademoiselle Elena Caimi, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 27 septembre 2007.

10) BLACKSTONE CAPITAL PARTNERS (CAYMAN) IV - A, L.P., un limited partnership constitué et existant selon les lois des Iles Cayman, représenté par son general partner BLACKSTONE MANAGEMENT ASSOCIATES (CAYMAN) IV L.P., un limited partnership constitué et existant selon les lois des Iles Cayman, représenté par son general partner BLACKSTONE LR ASSOCIATES (CAYMAN) IV LIMITED, une société constituée et existant selon les lois des Iles Cayman, les entités susmentionnées ayant leur siège social au e Walker House, P.O. Box 908 GT, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman;

ici représenté par Mademoiselle Elena Caimi, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 27 septembre 2007.

11) BLACKSTONE FAMILY INVESTMENT PARTNERSHIP (CAYMAN) IV - A, L.P., un limited partnership constitué et existant selon les lois des Iles Cayman, représenté par son general partner BLACKSTONE MANAGEMENT ASSOCIATES (CAYMAN) IV L.P., un limited partnership constitué et existant selon les lois des Iles Cayman, représenté par son general partner BLACKSTONE LR ASSOCIATES (CAYMAN) IV LIMITED, une société constituée et existant selon les lois des Iles Cayman, les entités susmentionnées ayant leur siège social au c/o WALKERS SPV LIMITED, Walker House, P.O. Box 908 GT, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman;

ici représenté par Mademoiselle Elena Caimi, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 27 septembre 2007.

12) BLACKSTONE PARTICIPATION PARTNERSHIP (CAYMAN) IV L.P., un limited partnership constitué et existant selon les lois des Iles Cayman, représenté par son general partner BLACKSTONE MANAGEMENT ASSOCIATES (CAYMAN) IV L.P., un limited partnership constitué et existant selon les lois des Iles Cayman, représenté par son general partner BLACKSTONE LR ASSOCIATES (CAYMAN) IV LIMITED, une société constituée et existant selon les lois des Iles Cayman, les entités susmentionnées ayant leur siège social au c/o WALKERS SPV LIMITED, Walker House, P.O. Box 908 GT, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman;

ici représenté par Mademoiselle Elena Caimi, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 27 septembre 2007.

13) IRIDIUM INVESTMENTS TWO LIMITED, une limited company constitué et existant selon les lois des Iles Vierges Britanniques, enregistré auprès de la Registrar of Corporate Affairs des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 671566, ayant son siège social au 2nd Floor, 116 Main Street, PO BOX 3342, Road Town, Tortola, Iles Vierges britanniques;

ici représentée par Monsieur Alexander Olliges, Rechtsanwalt, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 27 septembre 2007.

14) BLBM, une société civile constituée et existant selon les lois de France, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Nanterre sous le numéro 493480834, ayant son siège social au 12-14, rue Belgrand, 92300 Levallois Perret, représentée par BLACK LION ORANGINA MANAGEMENT LIMITED, une limited company constituée et existant selon les lois du Pays de Galles et de l'Angleterre, enregistrée auprès de la Companies House de Cardiff sous le numéro 5926866, ayant son siège social au 21 Grosvenor Place, Londres SW1X 7HF;

ici représenté par Mademoiselle Elena Caimi, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 27 septembre 2007.

15) Monsieur Kevin Pratt, né à Westcliff-on-Sea, Essex, Royaume-Uni, le 5 mai 1957, demeurant à Badgers Have, 30 Badgers Way, Thundersley, Benfleet, Essex SS7 1TR, Royaume-Uni;

ici représenté par Mademoiselle Elena Caimi, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 26 septembre 2007.

16) Monsieur Jaap Matthijsen, né à Eindhoven, Pays-Bas, le 4 mai 1971, demeurant à 43A Vermeerlaan, Hilversum 1213 EB, Pays-Bas;

ici représenté par Mademoiselle Elena Caimi, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 26 septembre 2007.

17) Monsieur Ives Depoortere, né à Waregem, Belgique, le 1^{er} mai 1963, demeurant à Lindekensweg 71, 1652 Alsemberg, Belgique;

ici représenté par Mademoiselle Elena Caimi, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 26 septembre 2007.

Les procurations paraphées ne varientur par la mandataire des comparants et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparants sont tous les associés de BLACK LION BEVERAGES LUXEMBOURG (la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 4a, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113.100, constituée par un acte du notaire soussigné, en date du 22 décembre 2005, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 628, en date du 27 mars 2006. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié en date du 25 juin 2007 publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1857, en date du 31 août 2007.

Les comparants représentant l'intégralité du capital social de la Société, l'assemblée générale des associés est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour:

Ordre du jour:

1) Décision de modifier la définition de «Personnes Physiques» dans l'Article 1^{er} des statuts de la Société.

2) Décision d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cinq mille neuf cent soixante-quinze euros (EUR 5.975,-) pour le porter de son montant actuel de un million quatre cent soixante-sept mille trois cent vingt-cinq euros (EUR 1.467.325,-) à un million quatre cent soixante-treize mille trois cents euros (EUR 1.473.300,-) par l'émission de deux cent trente-neuf (239) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B d'une valeur de vingt-cinq euro (EUR 25,-) chacune. La valeur totale de l'apport d'un montant de cinq mille neuf cent soixante-quinze euros (EUR 5.975,-) sera entièrement allouée au capital social. Il n'y aura pas de prime d'émission.

3) Décision de convertir mille cinq cent trente et une (1.531) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A en Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B.

4) Décision de modifier l'article 6 des statuts de la Société comme indiqué ci-dessous.

Puis, l'assemblée générale des associés, après délibération, a pris à l'unanimité les décisions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier la définition de «Personnes Physiques» dans l'article 1^{er} des statuts qui aurait dorénavant la teneur suivante:

«Personnes Physiques»

signifie Monsieur Jaap Matthijsen, Monsieur Kevin Pratt et Monsieur Ives Depoortere, y compris leurs Cessionnaires Autorisés, dans tous les cas dans la mesure où ils sont associés de la Société;

Deuxième résolution

Les associés de la Société décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cinq mille neuf cent soixante-quinze euros (EUR 5.975,-) pour le porter de son montant actuel de un million quatre cent soixante-sept mille trois cent vingt-cinq euros (EUR 1.467.325,-) à un million quatre cent soixante-treize mille trois cents euros (EUR 1.473.300,-) par l'émission de deux cent trente-neuf (239) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Les deux cent trente-neuf (239) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B ont été souscrites comme suit en échange d'un apport en numéraire:

Souscripteurs	Nombre de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B souscrites	Valeur Totale
IRIDIUM INVESTMENTS TWO LIMITED	100	2.500,-
BLBM	126	3.150,-
M. Ives Depoortere	13	325,-

La valeur totale de l'apport d'un montant de cinq mille neuf cent soixante-quinze euros (EUR 5.975,-) est entièrement allouée au capital social. Il n'y a pas de prime d'émission.

Les documents justifiants de l'existence et de la valeur des apports ont été présentés au notaire soussigné.

Troisième résolution

Les associés de la Société décident de convertir les mille cinq cent trente et une (1.531) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A qui suivent en Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B:

Associés	Nombre de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A converties en Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B
IRIDIUM INVESTMENTS TWO LIMITED	313
BLBM	1.141
M. Kevin Pratt	42
M. Ives Depoortere	21
M. Jaap Matthijsen	14

Suite notamment aux résolutions qui précèdent, les associés de la Société décident de modifier l'article 6 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme d'un million quatre cent soixante-treize mille trois cents euros (EUR 1.473.300,-) représentée par cinquante-quatre mille quatre cent soixante-neuf (54.469) parts sociales ordinaires de catégorie A (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A», leurs détenteurs étant appelés les «Associés A»), et de quatre mille quatre cent soixante-trois (4.463) parts sociales ordinaires de catégorie B (les «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B» leurs détenteurs étant appelés les «Associés B») d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Sauf lorsque le contexte requiert une interprétation différente, toute référence faite par la suite aux «parts sociales» inclura les Parts Sociales de Catégorie A et aux Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B et toute référence faite par la suite aux «Associés» inclura les Associés A et les Associés B.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

La somme totale des bénéfices d'une Sortie distribuable aux détenteurs de PECs, CPECs, des Series B CPECs, Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A et Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B, devra être, dans la mesure du possible, assignée et payée selon l'ordre de priorités suivant:

(i) en premier lieu, aux créanciers externes à la société, toute obligation en grade supérieur aux droits de paiement des PECs et qui seraient ensuite dus et payable;

(ii) deuxièmement, aux détenteurs des PECs, CPECs et Series B CPECs sur une base pro rata pari passu, pour le rachat ou toute autre remboursement du montant principal des PECs, CPECs et Series B CPECs augmentée des intérêts dus et non payés;

(iii) troisièmement, aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A sur une base pro rata, les sommes des souscriptions (y compris les primes d'émission si elles existaient) avec un montant qui, additionné au montant reçu

en conformité avec le paragraphe (ii) ci-dessus, résulte dans un return total sur les PECs, CPECs, Series B CPECs et Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A égal au Hurdle Return; et

(iv) quatrième, le paiement des sommes supplémentaires sur une base pari passu aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A et des Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B en proportion de la proportion dans la quelle l'addition du nombre de ces parts détenues par eux supporte le nombre total des parts alors émises.

Afin d'éviter toute confusion, dans l'hypothèse d'une ou plusieurs sorties partielles, le HurdleReturn devra être déterminé sur une base cumulative, et jusqu'à ce que le Hurdle Return soit payé, aucune somme ne sera payée aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B. Toutefois, dans l'hypothèse d'une OPI, le Hurdle Return sera calculé en tenant compte des sommes reçues par les détenteurs des Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A, PECs, CPECs et des Series B CPECs et le prix des parts sociales lors de l'OPI devra être considéré comme ayant été reçu pour toutes les parts qui n'étaient pas cotées.»

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à deux mille euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Caimi, A. Olliges, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 3 octobre 2007. Relation: EAC/2007/11972. — Reçu 59,75 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 29 octobre 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007135138/239/454.

(070157033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2007.

LGTL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 7, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 104.072.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007134682/1026/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2007, réf. LSO-CK02434. - Reçu 38 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070155883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2007.

Vanksen Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 7, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 111.727.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007134683/1026/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2007, réf. LSO-CK02433. - Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070155884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2007.

Auroria S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 67.885.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures
Administrateurs

Référence de publication: 2007134687/322/13.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2007, réf. LSO-CK02692. - Reçu 32 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070155888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2007.

Canotiers de Savoie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 65.831.

Constituée par-devant M^e Frank Baden, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 juillet 1998, acte publié au Mémorial C n^o 779 du 27 octobre 1998, modifiée pour la dernière fois en date du 10 novembre 2004, acte publié au Mémorial C n^o 199 du 5 mars 2005.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CANOTIERS DE SAVOIE S.A.
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2007135194/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2007, réf. LSO-CK01876. - Reçu 24 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070156732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2007.

Breef S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 50.204.

Constituée par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 24 janvier 1995, acte publié au Mémorial C n^o 246, page 11783 en 1995.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BREEF S.A.
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2007135193/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2007, réf. LSO-CK01879. - Reçu 20 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070156726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2007.

**de Miwwel & Kichechef Sàrl, Société à responsabilité limitée,
(anc. Décorama S.à r.l.).**

Siège social: L-8308 Capellen, 69, Parc d'Activités Capellen.
R.C.S. Luxembourg B 13.765.

Le bilan au 31 janvier 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2007.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007135202/504/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2007, réf. LSO-CK01670. - Reçu 38 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070156705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2007.

Sarubert S.A Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 100.654.

—
Constituée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 26 avril 2004,
acte publié au Mémorial C n^o 675 du 1^{er} juillet 2004.

Le bilan au 30 juin 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SARUBERT S.A. HOLDING

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007135204/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2007, réf. LSO-CK00705. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070156712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2007.

Valura S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 28.582.

—
Constituée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 1^{er} août 1988, acte publié au
Mémorial C n^o 291 du 3 novembre 1988. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte sous seing privé
en vue de la conversion du capital en Euros, publié par extrait au Mémorial C n^o 206 du 6 février 2002.

Le bilan au 30 juin 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VALURA S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007135205/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2007, réf. LSO-CK00694. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070156714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2007.

Investor Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 68.325.

—
Constituée par-devant M^e André-Jean-Joseph Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25
janvier 1999, acte publié au Mémorial C n^o 289 du 26 avril 1999. Modification des statuts pour la dernière fois par
devant le même notaire, en date du 2 juin 2006, acte publié au Mémorial C n^o 1519 du 9 août 2006.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour *INVESHOR INVESTMENT S.à r.l.*
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2007135206/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2007, réf. LSO-CK01890. - Reçu 22 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070156717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2007.

Bhartiya International Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 69.964.

Le bilan au 29 juin 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007135222/759/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2007, réf. LSO-CK02411. - Reçu 26 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070156680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2007.

Nouvelle Société du Rapide des Ardennes Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8824 Perlé, 45, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 94.311.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2007.

Pour ordre
EUROPE FIDICIAIRE (LUXEMBOURG) S.A
Signature

Référence de publication: 2007135171/3560/15.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2007, réf. LSO-CJ08438. - Reçu 24 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070156952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2007.

Optique HOSS S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 2, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 91.681.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2007.

Pour ordre
EUROPE FIDICIAIRE (LUXEMBOURG) S.A
Signature

Référence de publication: 2007135170/3560/15.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2007, réf. LSO-CJ08439. - Reçu 22 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070156948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2007.

SERIE S.A., Société Européenne pour la Restructuration et l'Ingénierie de l'Entreprise S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R.C.S. Luxembourg B 31.696.

Le bilan au 31 décembre 2006 (version abrégée) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007135185/1137/13.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2007, réf. LSO-CK03075. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070156757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2007.

Commercial Company Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg B 101.133.

Le bilan au 31 décembre 2006 (version abrégée) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007135186/1137/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2007, réf. LSO-CK03078. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070156762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2007.

SLATS Institutional S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 133.286.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty-fourth of August.

Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

GS INSTITUTIONAL INFRASTRUCTURE PARTNERS I, L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of the State of Delaware, registered with the Secretary of State of Delaware under registration number 4165782, having its registered office at THE CORPORATION TRUST COMPANY, Corporation Trust Center, New Castle County, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA, acting through its general partner GS INFRASTRUCTURE ADVISORS 2006, L.L.C., here represented by Florie Gounon, lawyer, having her professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Which proxy shall be signed *in varietur* by the appearing party and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée, which it declares to form:

Title I.- Object - Denomination - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a société à responsabilité limitée governed by actual laws, in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended from time to time, the law of September 18th, 1933 on limited liability companies, as amended, as well as the present articles of incorporation.

Art. 2. The denomination of the company is SLATS INSTITUTIONAL S.à r.l.

Art. 3. The registered office of the company is established in Luxembourg.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company, which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 4. The company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The company may participate in the establishment and development of any financial industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies. The company may borrow in any form.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 5. The company is formed for an unlimited period of time.

Title II.- Capital - Parts

Art. 6. The capital is fixed at ten thousand Pounds Sterling (10,000.- GBP) represented by one million (1,000,000) shares with a nominal value of one cent Pound Sterling (0.01 GBP) each.

The Company shall have an authorized capital of fifty million Pounds Sterling (50,000,000.- GBP) represented by five billion (5,000,000,000) shares having a par value of one cent Pound Sterling (0.01 GBP) each.

The Board of Managers is hereby authorised to issue further shares, with or without an issue premium, so as to bring the total capital of the Company up to the total authorised corporate capital in whole or in part from time to time as it in its discretion may determine and to accept subscriptions for such parts within a period of five (5) years from the date of publication of the present notarial deed.

The period of this authority may be extended by resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders, from time to time, in the manner required for amendment of these articles of association.

The Board of Managers is authorised to determine the conditions attached to any subscription for shares. In case of issuance of shares, the Board of Managers of the Company may, in its sole discretion, decide the amounts to be issued.

When the Board of Managers effects a whole or partial increase in capital pursuant to the provisions referred to above, it shall be obliged to take steps to amend this article in order to record the change and the Company's management is authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law.

Art. 7. Every share entitles its owner to one vote.

Shares are freely transferable among shareholders. Transfer of shares inter vivos to non shareholders may only be made with the prior approval of shareholders representing three quarters of the corporate capital.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies.

The shares are indivisible with regard to the company, which admits only one owner for each of them.

Shares in the company shall not be redeemable at the request of a shareholder.

The company, however, may redeem its shares whenever the Board of Managers considers this to be in the best interest of the company, subject to the terms and conditions it shall determine and within the limitations set forth by these articles and by law.

Unless the share redemption is immediately followed by a share capital reduction, any such redemption shall only be made out of the company's retained profits and non-compulsory reserves, including any paid-in surplus but excluding any reserve required by Luxembourg law. The redemption price shall be determined by the Board of Managers.

Art. 8. The life of the company does not terminate by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 9. A shareholder as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a shareholder cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights they have to refer to financial statements and to the decisions of the general meetings.

Title III.- Management

Art. 10. The company is managed by a Board of Managers, which will be composed of at least three members, who need not be shareholders.

The managers will be appointed by the general meeting of shareholders with or without limitation of their period of office. The general meeting of shareholders has the power to remove managers at any time without giving reasons.

The Board of Managers elects among its members a chairman; in the absence of the chairman, another manager may preside over the meeting.

A manager unable to take part in a meeting may delegate by letter, telex, telefax or telegram another member of the Board to represent him at the meeting and to vote in his name.

Any member of the Board of Managers who participates in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of a communications device (including a telephone or a video conference) which allows all the other members of the Board of Managers present at such meeting (whether in person, or by proxy, or by means of such communications device) to hear and to be heard by the other members at any time shall be deemed to be present in person at such meeting, and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such

meeting. Members of the Board of Managers who participate in the proceedings of a meeting of the Board of Managers by means of such a communications device shall ratify their votes so cast by signing one copy of the minutes of the meeting.

The Board of Managers convenes upon call by the chairman, or any third party delegated by him or by any manager, as often as the interest of the company so requires.

The Board of Managers can validly deliberate and act only if the majority of managers is present or represented.

Resolutions shall be passed with the favourable vote of the majority of managers present or represented.

Circular resolutions signed by all members of the Board of Managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

The resolutions of the Board of Managers will be recorded in minutes signed by all of the members who took part at the deliberation.

Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two managers.

Art. 11. The Board of Managers is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Managers.

The Board of Managers may pay interim dividends, provided that prior to such authorisation, the Board of Managers shall be in possession of interim accounts of the company, which provide evidence that sufficient funds are available to pay such interim dividend.

In the event of a vacancy on the Board of Managers, the remaining managers have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 12. The Board of Managers may delegate its powers to conduct the daily management of the company to one or more managers, who will be called Managing Director(s).

Art. 13. The company is bound by the sole signature of any one manager for decisions having a value of an amount of up to ten thousand Pounds Sterling (10,000.- GBP). For decisions having a value of an amount over ten thousand Pounds Sterling (10,000.- GBP), the company is bound by the joint signature of at least two managers.

Art. 14. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the company; as a proxy holder he is only responsible for the execution of his mandate.

Title IV.- General meeting of the shareholders

Art. 15. The sole shareholder shall exercise all powers vested with the general meeting of shareholders under section XII of the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended.

All decisions exceeding the powers of the Board of Managers shall be taken by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of the shareholders. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded on a special register.

In case there is more than one but less than twenty-five shareholders, decisions of shareholders shall be taken in a general meeting or by written consultation at the initiative of the Board of Managers. No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

General meetings of shareholders shall be held in Luxembourg. Attendance by virtue of proxy is possible.

Title V.- Financial year - Profits - Reserves

Art. 16. The company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year. Exceptionally the first financial year shall begin on the day of incorporation and close on December 31st, 2007.

Art. 17. Each year, as of December 31st, the Board of Managers will draw up the balance sheet, which will contain a record of the property of the company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all the commitments and debts of the managers to the company.

At the same time the Board of Managers will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 18. Each shareholder may inspect at the registered office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account during the fortnight preceding the annual general meeting.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

Each year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, any time and for any reason whatever, it has been touched. The balance is at the disposal of the general meeting of shareholders.

Art. 20. In the event of a dissolution of the company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not be shareholders, designated by the meeting of shareholders at the majority defined by article 142 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the debts.

Art. 21. For all matters not provided for in the present articles of incorporation, the parties refer to the existing laws.

Subscription

The articles of incorporation having thus been established, the appearing party declares to subscribe the capital as follows:

	Shares
GS INSTITUTIONAL INFRASTRUCTURE PARTNERS I, L.P.	1,000,000
Total:	1,000,000

The shares have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of 10,000.- GBP (ten thousand Pounds Sterling) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

Valuation and Costs

For registration purposes, the present capital is valued at 14,731.- €.

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately 1,800.- €.

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation of the company, the above-named shareholder took the following resolutions:

1) The number of managers is fixed at four (4).

2) Are appointed as managers for an unlimited period:

1. Gerard Meijssen, Managing Director, born in Monnickendam, The Netherlands on August 29th, 1966, professionally residing at Strawinskylaan 1207, 1077 XX Amsterdam, The Netherlands;

2. Christophe Cahuzac, Managing Director, born in Saint-Mard, Belgium, on October 26th, 1972, professionally residing at 9-11, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

3. Paul Obey, Executive Director GOLDMAN SACHS, born in Bexley, United Kingdom, on 5 March 1966, professionally residing at Peterborough court, 133 Fleet Street, EC 4A 2BB London, United Kingdom;

4. Marcus Vennekens, Managing Director, born in Ede, The Netherlands, on 28 August 1972, professionally residing at 1161 Strawinskylaan, NL-1077 XX Amsterdam, The Netherlands.

3) The company shall have its registered office at 9-11, Grand-rue, L-1661 Luxembourg.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille sept, le vingt-quatre août.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

GS INSTITUTIONAL INFRASTRUCTURE PARTNERS I, L.P., une limited partnership constituée et opérant sous le droit de l'Etat du Delaware, enregistrée auprès du Secretary of State of Delaware sous le numéro 4165782 ayant son siège social au THE CORPORATION TRUST COMPANY, Corporation Trust Center, New Castle County, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, agissant par l'intermédiaire de son «general partner» GS INFRASTRUCTURE ADVISORS 2006, L.L.C., ici représentée par Florie Gounon, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la personne représentant le comparant susnommé et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée et a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:

Titre I^{er} .- Objet - Dénomination - Siège social - Durée

Art. 1^{er} . Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, par celle du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La dénomination de la société est SLATS INSTITUTIONAL S.à r.l.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Titre II.- Capital - Parts

Art. 6. Le capital social de la société est fixé à dix mille Pounds Sterling (10.000,- GBP) divisé en un million (1.000.000) de parts sociales ayant une valeur nominale de un centime de Pound Sterling (0,01 GBP) chacune, entièrement souscrites et libérées.

La Société aura un capital social autorisé de cinquante millions Pounds Sterling (50.000.000,- GBP) représenté par cinq milliards (5.000.000.000) de parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime de Pounds Sterling (0,01 GBP) chacune.

Le Conseil de Gérance est par les présentes autorisé à émettre de nouvelles parts sociales avec ou sans prime d'émission, afin de porter le capital total de la Société jusqu'au capital social autorisé de la Société, en une ou plusieurs fois, de temps à autre, à sa discrétion et à accepter les souscriptions de telles parts sociales pendant une période de cinq (5) ans à partir de la date de publication du présent acte notarié.

La durée de cette autorisation peut être étendue par décision de l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée générale des associés, statuant comme en matière de modification des présents statuts.

Le Conseil de Gérance est autorisé à déterminer les conditions de souscription des parts sociales. En cas d'émission de parts sociales, le Conseil de Gérance de la Société peut décider, à sa seule discrétion, du total des émissions.

Lorsque le Conseil de Gérance effectue une augmentation partielle ou totale de capital conformément aux dispositions mentionnées ci-dessus, il sera obligé de prendre les mesures nécessaires pour modifier cet article afin de constater cette modification et la gérance de la Société est autorisée à prendre ou à autoriser toutes les mesures requises pour l'exécution et la publication de telle modification conformément à la loi.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une voix.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les cessions de parts sociales entre vifs à des tiers non associés ne peut être effectuées que moyennant l'agrément préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est fait renvoi aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui n'admet qu'un seul titulaire à son égard pour chaque part.

Les parts sociales ne sont pas remboursables à la demande des associés.

La société peut, toutefois, lorsque le Conseil de Gérance considère que cela est dans l'intérêt de la société, aux conditions et aux termes prévus par la loi et les statuts, racheter ses propres parts.

A moins que le rachat des parts soit immédiatement suivi par une réduction de capital, tout remboursement ne pourra être effectué qu'au moyen des bénéfices non distribués de la société et des réserves disponibles, en ce compris les réserves excédentaires, mais excluant les réserves légales prévues par la loi luxembourgeoise. Le prix de rachat sera déterminé par le Conseil de Gérance.

Art. 8. La faillite, l'insolvabilité, le décès ou l'incapacité d'un associé ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III.- Administration

Art. 10. La société est administrée par un Conseil de Gérance qui sera composé de trois membres au moins, associés ou non.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, pour une durée limitée ou sans limitation de durée. L'assemblée générale des associés peut révoquer les gérants à tout moment, avec ou sans motif

Le Conseil de Gérance désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un autre gérant présent.

Chaque gérant de la société empêché de participer à une réunion du Conseil de Gérance peut désigner par écrit, télégramme, télex ou téléfax, un autre membre du Conseil de Gérance comme son mandataire, aux fins de le représenter et de voter en son nom.

Tout membre du Conseil de Gérance qui participe à une réunion du Conseil de Gérance via un moyen de communication (incluant le téléphone ou une vidéo conférence) qui permet aux autres membres du Conseil de Gérance présents à cette réunion (soit en personne soit par mandataire ou au moyen de ce type de communication) d'entendre à tout moment ce membre et permettant à ce membre d'entendre à tout moment les autres membres sera considéré comme étant présent en personne à cette réunion et sera pris en compte pour le calcul du quorum et autorisé à voter sur les matières traitées à cette réunion. Les membres du Conseil de Gérance qui participent à une réunion du Conseil de Gérance via un tel moyen de communication ratifieront leurs votes exprimés de cette façon en signant une copie du procès-verbal de cette réunion.

Le Conseil de Gérance se réunit sur la convocation du président, ou tout tiers délégué par lui ou par n'importe lequel de ses gérants, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et agir que si une majorité de gérants sont présents ou représentés.

Les résolutions seront adoptées si elles ont été prises à la majorité des votes des membres présents soit en personne soit par mandataire à telle réunion.

Les résolutions circulaires signées par tous les membres du Conseil de Gérance seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion valablement convoquée avait été tenue. Ces signatures pourront être apposées sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique.

Les résolutions du Conseil de Gérance seront enregistrées sur un procès-verbal signé par tous les membres qui ont participé à la réunion.

Des copies ou extraits de ce procès-verbal à produire lors d'une procédure judiciaire ou ailleurs seront valablement signés par le Président de la réunion ou par deux gérants.

Art. 11. Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes à condition qu'avant toute distribution, le Conseil de Gérance soit en possession de comptes intermédiaires de la société fournissant la preuve de l'existence de fonds suffisants à la distribution de ces acomptes sur dividendes.

En cas de vacance d'une place au Conseil de Gérance, les gérants restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 12. Le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs gérants qui prendront la dénomination de gérants-délégués.

Art. 13. La société est engagée par la seule signature d'un gérant pour toute décision ayant une valeur jusqu'à un montant de dix mille Pounds Sterling (10.000,- GBP). Concernant les décisions ayant une valeur supérieure à dix mille Pounds Sterling (10.000,- GBP), la société est engagée par les signatures conjointes d'au moins deux gérants.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV.- Assemblée générale des associés

Art. 15. L'associé unique exercera tous les droits incombant à l'assemblée générale des associés en vertu de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Toutes les décisions excédant le pouvoir du Conseil de Gérance seront prises par l'associé unique ou, selon les cas, par l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique seront écrites et doivent être consignées sur un registre spécial.

S'il y a plus d'un, mais moins de vingt-cinq associés, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Aucune décision n'est valablement prise qu'autant qu'elle a été adoptée par des associés représentant la moitié (50%) du capital social.

Les assemblées générales des associés se tiendront au Luxembourg. La représentation au moyen de procuration est admise.

Titre V.- Année comptable - Profits - Réserves

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice qui commence en date du jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2007.

Art. 17. Chaque année au 31 décembre, la gérance établit un état financier qui contiendra un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un compte de pertes et profits, accompagné d'une annexe contenant un résumé de tous les engagements et dettes contractés par le Conseil de Gérance.

En même temps, le Conseil de Gérance dressera un compte de pertes et profits, qui sera soumis à l'assemblée générale des associés en même temps que l'inventaire.

Art. 18. Chaque associé aura le droit de consulter l'inventaire au siège social, ainsi que le compte de pertes et profits, pendant la quinzaine précédent l'assemblée générale annuelle.

Art. 19. Le solde positif du compte de pertes et profits, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. L'excédent est à la libre disposition des associés.

Art. 20. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à désigner par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se rapportent aux dispositions légales applicables.

Souscription

Les statuts ayant été établis, le comparant déclare vouloir souscrire le total du capital de la manière suivante:

	Parts socia- les
GS INSTITUTIONAL INFRASTRUCTURE PARTNERS I, L.P.	1.000.000
Total	1.000.000

Les parts sociales ont été entièrement libérées à hauteur d'un montant de 10.000,- GBP (dix mille Pounds Sterling) par un apport en numéraire de sorte que cette somme est à la disposition de la société à partir de ce moment tel qu'il a été certifié au notaire instrumentaire.

Evaluation et frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le présent capital est évalué à 14.731,- €.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à 1.800,- €.

Assemblée Générale Extraordinaire

Après que les statuts aient été rédigés, l'associé prénommé a immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre de gérants est fixé à quatre (4).

2) Sont nommés gérants pour une période indéterminée:

1. Gerard Meijssen, Managing Director, né à Monnickendam, Pays-Bas, le 29 août 1966, demeurant professionnellement à Strawinskylaan 1207, 1077 XX Amsterdam, Pays-Bas;

2. Christophe Cahuzac, Managing Director, né le 26 octobre 1972 à Saint-Mard, Belgique, demeurant professionnellement à 9-11, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg;

3. Paul Obey, Executive Director GOLDMAN SACHS, né à Bexley, Royaume-Uni, le 5 mars 1966, demeurant professionnellement à Peterborough court, 133 Fleet Street, EC 4A 2BB London, Royaume-Uni;

4. Marcus Vennekens, Managing Director, né à Ede, Pays-Bas, le 28 août 1972, demeurant professionnellement au 1161 Strawinskylaan, NL-1077 XX Amsterdam, Pays-Bas.

3) Le siège social de la société est établi à L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par ses nom, prénom, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Gounon, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2007, LAC/2007/24568. — Reçu 147,31 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2007.

P. Frieders.

Référence de publication: 2007135082/212/383.

(070156282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2007.

Triomphe Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 80.425.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 14 novembre 2007.

Pour copie conforme

Pour la société

Pour J. Seckler

Notaire

M. Goeres

Référence de publication: 2007135157/231/15.

(070156594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2007.

402 Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-3373 Leudelange, 16, Domaine Schmiseleck.

R.C.S. Luxembourg B 115.137.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2007.

G. Lecuit

Notaire

Référence de publication: 2007135158/220/12.

(070156589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2007.

Naropa Properties Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 123.872.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 29 octobre 2007.

Pour copie conforme

Pour la société

Pour J. Seckler

Notaire

M. Goeres

Référence de publication: 2007135159/231/15.

(070156580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2007.

LuxCo 46 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 131.522.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2007.

G. Lecuit

Notaire

Référence de publication: 2007135160/220/12.

(070156887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2007.

Fidchell S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 96.856.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2007.

Pour FIDCHELL Sàrl

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007135235/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2007, réf. LSO-CK02194. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070156549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2007.

Boaz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 62.228.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

136159

Luxembourg, le 15 novembre 2007.

Pour BOAZ SA

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007135236/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2007, réf. LSO-CK02189. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070156550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2007.

BlueBay Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 88.020.

Suite à l'assemblée générale ordinaire du 30 octobre 2007, les actionnaires de la société d'investissement à capital variable BlueBay FUNDS ont pris les résolutions suivantes:

1. Le Conseil d'Administration de la société d'investissement à capital variable BlueBay FUNDS est composé comme suit, jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale ordinaire de 2008:

- Henry Kelly
- Jordan Kitson
- Claude Niedner
- Robert Raymond
- Nicholas Williams

2. PricewaterhouseCoopers S.à r.l. ont été élus comme réviseurs d'entreprise jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale ordinaire de 2008.

Luxembourg, le 6 novembre 2007.

BROWN BROTHERS HARRIMAN (LUXEMBOURG) S.C.A.

Signature

Référence de publication: 2007135405/801/23.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2007, réf. LSO-CK02663. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070157018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2007.

ACMBernstein SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 18, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 117.021.

Suite à l'assemblée générale ordinaire du 25 octobre 2007, les actionnaires de la société d'investissement à capital variable ACMBernstein SICAV ont pris les résolutions suivantes:

1. Le Conseil d'Administration de la société d'investissement à capital variable ACMBernstein SICAV est composé comme suit, jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale ordinaire de 2008:

- Steven Barr
- Nicola Bérard
- Christopher Bricker
- Yves Prassen

2. ERNST & YOUNG S.A. ont été élus comme réviseurs d'entreprise jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale ordinaire de 2008.

Luxembourg, le 6 novembre 2007.

BROWN BROTHERS HARRIMAN (LUXEMBOURG) S.C.A.

Signature

Référence de publication: 2007135403/801/22.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2007, réf. LSO-CK02656. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070157022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2007.

MNCC International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 72.777.

—
Extrait des minutes de l'Assemblée ordinaire des Associés de la société qui s'est tenue extraordinairement le premier juin 2007

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Associés de MNCC INTERNATIONAL S.A.R.L. (la «Société»), tenue extraordinairement il a été décidé comme suit:

- d'accepter la démission de M. Robert Kimmels, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, de sa fonction de Gérant et ce avec effet immédiat;
- de nommer Mme Cândida Gillespie, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité de Gérant de la société avec effet immédiat à durée indéterminée;
- d'accepter la démission de M. Hans van de Sanden, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, de sa fonction de Gérant et ce avec effet immédiat;
- de nommer Melle Séverine Canova, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité de Gérant de la société avec effet immédiat à durée indéterminée.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2007.

D. van der Molen

Gérant

Référence de publication: 2007135399/710/23.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2007, réf. LSO-CK00454. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070157055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2007.

Emerald Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 128.460.

—
Extrait du contrat de cession de parts signé le 18 octobre 2007

En vertu du contrat de cession de parts signé en date du 18 octobre 2007, les parts de la société ont été transférées comme suit:

- 500 parts sociales transférées de PHILIPOLIS PROPERTIES S.à r.l., ayant son siège social à 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg à CHELSFIELD PARTNERS LLP, ayant son siège social au 67, Brook Street, Londres W1K 4NJ, Royaume-Uni.

Luxembourg, le 30 octobre 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY SA

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2007135445/710/19.

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2007, réf. LSO-CK01122. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070156620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2007.

Calox S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 27.972.

—
EXTRAIT

Résolutions prises lors de l'assemblée générale du 25 juillet 2007:

1. les actionnaires acceptent la démission d'ALPHA MANAGEMENT SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. de son poste d'administrateur avec effet immédiat;
2. les actionnaires acceptent la nomination de Monsieur Ingor Meuleman, résidant professionnellement 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, comme nouvel administrateur de la société pour une période de 6 ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2012;

3. les actionnaires décident de reconduire le mandat de l'administrateur actuel Monsieur Marc Schintgen, résidant professionnellement 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, pour une période de 6 ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2012;

4. les actionnaires décident de reconduire le mandat de l'administrateur actuel KITZ S.A., ayant son siège 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, pour une période de 6 ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007135441/777/24.

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2007, réf. LSO-CJ04083. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070156625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2007.

Energie Service S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 89.014.

Auszug aus dem Protokoll der Verwaltungsratssitzung vom 10. September 2007, abgehalten in Luxemburg um 11h00

Der Verwaltungsrat beschloß einstimmig, den Gesellschaftssitz von bisher 44, route d'Esch, L-1470 Luxembourg nach künftig 10, rue Willy Goergen, L-1636 Luxembourg zu verlegen.

Zum Vermerk zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 10. September 2007.

Für die Gesellschaft ENERGIE SERVICE S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2007135437/1276/16.

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2007, réf. LSO-CK02495. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070157010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2007.

Riverways SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 85.142.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié conforme

A.-M. Grieder / F. Bracke

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007135404/1380/14.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2007, réf. LSO-CK03440. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070157135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2007.

Coatings Re, Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 62.452.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale tenue à Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, le mardi 16 octobre 2007

Première résolution

L'Assemblée révoque ERNST & YOUNG de son mandat de réviseur indépendant à effet immédiat.

Deuxième résolution

L'Assemblée nomme DELOITTE S.A réviseur indépendant pour l'exercice 2007, en remplacement de ERNST & YOUNG.

Le mandat de DELOITTE S.A viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2007.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007135447/682/19.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2007, réf. LSO-CJ08642. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070156604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2007.

Accor TRL, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 42.434.

—
Extrait de l'assemblée générale annuelle tenue à Luxembourg le 8 mai 2007

Après avoir entendu le rapport de gestion et le rapport du commissaire, l'assemblée décide:

- de renouveler les mandats d'administrateur de:

* Monsieur Bernard Rongvaux, avenue des Créneaux 23 à 1200 Woluwé-Saint-Lambert,

* la société ACCOR TRB SA, avenue Herrmann-Debroux 54, 1160 Bruxelles représentée par Monsieur Bernard Rongvaux,

* la société SOPARAC SA, 33 avenue du Maine, 75015 Paris (France), représentée par Monsieur Serge Ragozin.

Les mandats des administrateurs viendront à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2010 statuant sur les comptes de l'exercice 2009;

- de renouveler le mandat de commissaire de DELOITTE & TOUCHE Luxembourg, 560, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg représentée par Monsieur Georges Kioes.

L'assemblée délègue la gestion journalière à Monsieur Bernard Rongvaux, directeur de sociétés demeurant avenue des Créneaux 23 à 1200 Woluwé-Saint-Lambert - Belgique.

EURO SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Signature

Référence de publication: 2007135448/636/24.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2007, réf. LSO-CK02966. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070156555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2007.

Javi International S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 28.061.

—
Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 22 mai 2007

- Monsieur Alain Renard est nommé Président du Conseil d'Administration. Ce dernier assumera cette fonction pendant la durée de son mandat.

Fait à Luxembourg, le 22 mai 2007.

Certifié sincère et conforme

JAVI INTERNATIONAL S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007135439/795/17.

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2007, réf. LSO-CK02229. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070156649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2007.

Zephyr International B.V., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 125, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 92.109.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 18 octobre 2007

1. Monsieur Daniel Galhano et Monsieur André Wilwert ont démissionnés de leur mandat de gérant.

2. Monsieur Philippe Toussaint, administrateur de sociétés, né à Arlon (Belgique), le 2 septembre 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte et, Monsieur Pietro Longo, ad-

ministrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 septembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, ont été nommés comme gérants pour une durée indéterminée. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux gérants.

Luxembourg, le 19 octobre 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour ZEPHYR INTERNATIONAL B.V.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007135450/7760/21.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2007, réf. LSO-CK02667. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070156626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2007.

Castle Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 72.963.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 25 octobre 2007 que:

Madame Marjorie Golinvaux, née le 24 août 1969 à Messancy, Belgique, demeurant professionnellement 7a, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, Madame Anne-Françoise Fouss, née le 13 novembre 1969 à Rocourt, Belgique et demeurant professionnellement 7a, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg et Monsieur Patrick Weinacht, né le 19 décembre 1953 à Neuilly-sur-Seine, France et demeurant professionnellement 7a, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg ont été nommés administrateurs de la société et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2008 en remplacement des administrateurs démissionnaires Madame Helga Wempe, Monsieur Maurice Houssa et Monsieur Dick Kwist.

La société MAZARS S.A., établie et ayant son siège social 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B-56.248 a été nommée commissaire aux comptes de la société jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2008 en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire BMF SERVICES S.A.

Le siège social de la société est transféré de L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, au L-1628 Luxembourg, 7a, rue des Glacis.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007135424/1161/27.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2007, réf. LSO-CK00900. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070157113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2007.

Patimmo Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 53.508.

—
Extrait de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 22 octobre 2007

- Les actionnaires décident de reconduire le mandat de Commissaire aux Comptes actuel de la société ALPHA EXPERT S.A, avec siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, pour une période de six années, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007135443/777/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2007, réf. LSO-CJ09235. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070156623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2007.

Regor HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 53.511.

—
Extrait de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 22 octobre 2007

- Les actionnaires décident de reconduire le mandat de Commissaire aux Comptes actuel de la société ALPHA EXPERT S.A, avec siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, pour une période de six années, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007135442/777/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2007, réf. LSO-CJ09233. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070156624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2007.

Worldwide Business Solutions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 109.540.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue le 10 septembre 2007 à 11h00 à Luxembourg

Le Conseil d'Administration a décidé à l'unanimité de transférer le siège social de la société d'anciennement 44, route d'Esch, L-1470 Luxembourg à maintenant 10, rue Willy Goergen, L-1636 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2007.

Pour la société WORLDWIDE BUSINESS SOLUTIONS S.A.

Signature

Référence de publication: 2007135436/1276/16.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2007, réf. LSO-CK00690. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070157007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2007.

Z Invest, Société Civile.**Capital social: EUR 1.600,00.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg E 219.

—
EXTRAIT

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale de la société tenue en date du 6 juillet 2007:

- Démission de Monsieur Patrick Lorenzato, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, de son mandat de gérant unique.

- La nomination de Monsieur Eric Vanderkerken employé privé, ayant son adresse professionnelle au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, comme gérant unique.

Luxembourg le 6 juillet 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007135455/751/20.

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2007, réf. LSO-CK03966. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070156665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2007.

Mexile Investissement S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 123.593.

—
Extrait des conventions de cession de parts sociales fait à Luxembourg le 5 octobre 2007

- Conformément à la convention de cession de parts sociales entre INTERGEM HOLDING S.A. et Madame Anne Riedinger-Teissier:

INTERGEM HOLDING S.A., société de droit du Panama dont le siège social est établi East 52rd Street, Marbella, Swiss Bank Building, 2nd Floor, Panama, République de Panama, immatriculée sous le numéro 13634 au Registre Public de Panama, a cédé quarante-neuf (49) parts sociales à Madame Anne Riedinger-Teissier, née le 3 janvier 1967 à Guebwiller (France), demeurant CH-1202 Genève, rue Maurice Braillard, 38, (Suisse)

- Conformément à la convention de cession de parts sociales entre INTERGEM HOLDING S.A. et Monsieur Alain Noullet:

INTERGEM HOLDING S.A., société de droit du Panama dont le siège social est établi East 52rd Street, Marbella, Swiss Bank Building, 2nd Floor, Panama, République de Panama, immatriculée sous le numéro 13634 au Registre Public de Panama, a cédé une (1) part sociale à Monsieur Alain Noullet, né le 2 novembre 1960 à Berchem Sainte Agathe (Belgique), demeurant professionnellement L-2330 Luxembourg, boulevard de la Pétrusse, 128,

- Conformément à la convention de cession de parts sociales entre MONEGATE HOLDING S.A. et Madame Anne Riedinger-Teissier:

MONEGATE HOLDING S.A., société de droit du Panama dont le siège social est établi East 52rd Street, Marbella, Swiss Bank Building, 2nd Floor, Panama, République de Panama, immatriculée sous le numéro 17176 au Registre Public de Panama, a cédé cinquante (50) parts sociales à Madame Anne Riedinger-Teissier, née le 3 janvier 1967 à Guebwiller (France), demeurant CH-1202 Genève, rue Maurice Braillard, 38, (Suisse)

Suite à ces conventions de cession, le capital de MEXILE INVESTISSEMENT SARL se compose comme suit:

Mme Anne Riedinger-Teissier, 99 parts

M. Alain Noullet, 1 part.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007135457/4286/34.

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2007, réf. LSO-CK01744. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070156718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2007.

World Production Agency Consortium S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.
R.C.S. Luxembourg B 86.949.

—
Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire tenue le 8 juin 2007

Démission du commissaire actuel:

- SOCIETE D'AUDIT & DE REVISION SARL

Nomination du nouveau commissaire:

- La VERICOM SA, Société anonyme, 46A, avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, RCS Luxembourg B 51.203

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2011.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2007.

Pour extrait

Signature

Référence de publication: 2007135458/1185/20.

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2007, réf. LSO-CK02206. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070156773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2007.

Assistéo Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 131.454.

L'an deux mille sept, le trente et un août.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ASSISTEEO EUROPE S.A., ayant son siège social à L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussignée en date du 17 août 2007, non publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par Monsieur Frédéric Monceau, avec adresse professionnelle à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu.

Le président désigne comme secrétaire Madame Corinne Petit, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Raymond Thill, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital autorisé de son montant actuel de trois cent mille euros (300.000,- EUR) représenté par trente mille (30.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) à vingt millions d'euros (20.000.000,- EUR) représenté par deux millions (2.000.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR);

2.- Augmentation de capital social par apport en nature à concurrence de douze millions d'euros (12.000.000,- EUR), pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à douze millions trente et un mille euros (12.031.000,- EUR), par la création et l'émission d'un million deux cent mille (1.200.000) actions nouvelles de dix euros (EUR 10,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes;

3.- Souscription et libération intégrale des nouvelles actions et acceptation du rapport du réviseur d'entreprises;

3.- Modification afférente de l'article 5, alinéas 1 et 2, des statuts;

4.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital autorisé de la société de son montant actuel de trois cent mille euros (300.000,- EUR) représenté par trente mille (30.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) à vingt millions d'euros (20.000.000,- EUR) représenté par deux millions (2.000.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR).

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de douze millions d'euros (12.000.000,- EUR), pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à douze millions trente et un mille euros (12.031.000,- EUR), par la création et l'émission d'un million deux cent mille (1.200.000) actions nouvelles de dix euros (EUR 10,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Souscription et libération

Les un million deux cent mille (1.200.000) actions nouvellement émises ont été intégralement souscrites par l'associé unique la société anonyme de droit luxembourgeois EASTMAN EUROPE S.A., ayant son siège social à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu, et entièrement libérées moyennant apport de quarante mille (40.000) actions de la société

par action simplifiés de droit français ASSISTEO FRANCE SAS, ayant son siège social à F-78000 Versailles, 3, rue Léon Gatin, enregistrée à Versailles sous le numéro de RCS 481.832.095, représentant une participation de 100% du capital de ladite société ASSISTEO FRANCE SAS, ces actions sont évaluées à douze millions d'euros (12.000.000,-EUR).

Cet apport fait l'objet d'un rapport descriptif établi en date du 29 août 2007 par le réviseur d'entreprises indépendant ALTER AUDIT S. à r.l. avec siège social à L-1650 Luxembourg, 10, avenue Guillaume, conformément aux stipulations de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

«Conclusion

Sur base de nos diligences telles décrites ci-dessus, aucun fait a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.»

Ledit rapport, signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier les alinéas 1 et 2 de l'article 5 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

« **Art. 5. (alinéa 1 et 2).** Le capital social est fixé à douze millions trente et un mille euros (12.031.000,- EUR) représenté par un million deux cent trois mille cent (1.203.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,-) euro.

Le capital autorisé est fixé à vingt millions d'euros (20.000.000,- EUR) qui sera représenté par deux millions (2.000.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,-).»

Requête en exonération

Compte tenu qu'il s'agit de l'augmentation du capital social d'une société luxembourgeoise par apport en nature de 100% par une société de capitaux ayant son siège dans un Etat de l'Union Européenne, la société requiert expressément l'exonération du paiement du droit proportionnel d'apport sur base de l'article 4.2 de la loi du 29 décembre 1971 et ses modifications ultérieures, qui prévoit en pareil cas le paiement du droit fixe d'enregistrement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital s'élève à environ quatre mille sept cents euros (4.700,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. Monceau, C. Petit, R. Thill, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2007. LAC/2007/25760. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007135634/5770/96.

(070157860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2007.

Pergam Partners III & Cie S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 109.367.

L'an deux mille sept, le deux août

Par-devant Maître Martine Schaeffer, de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions PERGAM PARTNERS III & CIE S.C.A., avec siège social à L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe, constituée suivant acte reçu par le notaire Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 29 juin 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1.166 du 8 novembre 2005, les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire Martine Schaeffer en date du 29 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1991 en date du 24 octobre 2006, suivant acte reçu par le même notaire en date du 27 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 847 en date du 10 mai 2007, Modifié suivant acte reçu par le même notaire en date du 27 décembre 2006 et le 4 janvier 2007, non encore publié au Mémorial C,

Recueil des Sociétés et Associations, tel que rectifié selon acte reçu du même notaire en date du 25 mai 2007 et inscrite au registre de commerce et des sociétés Luxembourg sous B 109 367.

L'assemblée est ouverte à dix heures et présidée par Monsieur Didier Mc Gaw, (le «Président»), qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Cynthia Fradcourt.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Stéphane Lataste.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Le capital social de la Société ayant atteint quarante millions de dollars américain (USD 40.000.000,-) représenté par vingt millions (20.000.000) actions d'une valeur nominale de deux dollars américain (USD 2,-) chacune, création d'un nouveau capital autorisé de la Société de trente millions de dollars américain (USD 30.000.000,-) représenté par quinze millions (15.000.000) actions, d'une valeur nominale de deux dollars américain (USD 2,-) chacune,

2. Autorisation à donner au gérant commandité de la Société de réaliser cette augmentation de capital social de la Société, spécialement à émettre les actions nouvelles en une ou plusieurs tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à limiter et à supprimer, le cas échéant, le droit préférentiel de souscription des anciens actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en les présentes, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisé et dûment constatée, le tout conformément à la Loi telle qu'elle est définie aux Statuts de la Société.

3. Modification de l'article 6 des statuts afin de l'adapter aux décisions précédemment prises.

4. Divers.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

a) Il résulte de ladite liste de présence que sur les 20.000.000 d'actions émises 11.125.000 actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

IV. Après délibération, l'assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée constate que le capital de la Société a atteint quarante millions de dollars américain (USD 40.000.000,-) représenté par vingt millions (20.000.000) actions d'une valeur nominale de deux dollars américain (USD 2,-) chacune, et décide de créer un capital autorisé de la Société de trente millions de dollars américain (USD 30.000.000,-), représenté par quinze millions (15.000.000) actions, d'une valeur nominale de deux dollars américain (USD 2,-) chacune.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'autoriser le gérant commandité de la Société à réaliser cette augmentation de capital social de la Société, spécialement à émettre les actions nouvelles en une ou plusieurs tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à limiter et à supprimer, le cas échéant, le droit préférentiel de souscription des anciens actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en les présentes, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisé et dûment constatée, le tout conformément à la Loi telle qu'elle est définie aux Statuts de la Société.

Troisième résolution

L'assemblée décide, suite aux résolutions précédemment prises, de modifier l'article 6 des statuts afin de lui conférer la teneur suivante:

« Art. 6. Variation du capital social.

a) Le capital autorisé de la Société est fixé à trente millions de dollars américain (USD 30.000.000,-), représenté par quinze millions (15.000.000) d'actions, d'une valeur nominale de deux dollars américain (USD 2,-) chacune. Le Gérant est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles en une ou plusieurs tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à limiter et à supprimer, le cas échéant, le droit préférentiel de souscription des anciens actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en les présentes, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisé et dûment constatée, le tout conformément à la Loi telle qu'elle est définie aux Statuts de la Société.»

136169

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués approximativement à la somme de mille (1.000,-) euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à dix heures trente.

Dont acte, ait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: d. Mc Gaw, C. Fradcourt, S. Lataste, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2007. LAC/2007/21712. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007135630/5770/86.

(070157540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2007.

Night Investments 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 130.807.

—
EXTRAIT

Il ressort d'une convention de cession de parts exécutée en date du 1^{er} octobre 2007 entre ACHADAS WORLD-WIDE INC., ayant son siège social PO Box 3152 Road Town Tortola British Virgin islands, enregistrée sous le numéro 664117 et CEP III PARTICIPATIONS Sàrl SICAR, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, enregistrée sous le numéro RCS B 127.711, que 12.500 parts sociales d'une valeur nominale de € 1,- chacune représentant la totalité du capital social de la Société, sont détenues par CEP III PARTICIPATIONS Sàrl SICAR, pré-nommée.

Depuis cette date, les 12.500 parts sociales de la Société sont par CEP III PARTICIPATIONS Sàrl SICAR, pré-nommée. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 30 octobre 2007.

Pour extrait conforme

ATOZ

Signature

Référence de publication: 2007135676/4170/22.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2007, réf. LSO-CK03193. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070157692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2007.

**Share Capital Growth Trust Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Share Capital Growth Trust S.A.).**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 114.460.

—
In the year two thousand and seven, on the eleventh of September.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the société anonyme, SHARE CAPITAL GROWTH TRUST S.A., established and with its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, listed in the Luxembourg Trade and Company Register with the number B 114 460, incorporated in accordance with a deed received by Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, on 9 February 2006, published in Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, number 947 of 15 May 2006.

The meeting was opened under the chairmanship of Mrs Corinne Petit, private employee, whose professional address is in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Mrs Valérie Maron, private employee, with the same professional address.

The meeting elected as scrutineer Mr Raymond Thill, private employee, with the same professional address.

The board thus constituted noted that all the shareholders representing the totality of the share capital were present or represented by proxy, as shown by an attendance list attached hereto and signed ne varietur by the shareholders or their proxies together with the members of the board.

The said list shall remain attached to these minutes so that they may be submitted together for the formalities to be undertaken by the Registration Department.

All the shareholders present or duly represented stated that they waived the requirement for specific advance notification of the meeting and considered that they were duly convened to have received full knowledge of the agenda which was worded as follows:

1. Change from a holding company to a société anonyme de gestion de patrimoine familial (SPF) and subsequent amendment of article 4 of the company's memorandum and articles of association;
2. Any other business.

The Chairman then put the various motions to the vote and the meeting unanimously passed the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolved to change the company's current status as a société anonyme to that of a société anonyme de gestion de patrimoine familial (SPF).

Second resolution

As a result of the previous resolution, articles 1 et 4 of the memorandum and articles of association was amended and will henceforth have the following wording:

« **Art. 1.** The corporate name of the Company will be SHARE CAPITAL GROWTH TRUST SPF S.A.»

« **Art. 4.** The object of the Company is to acquire, hold, manage and create all financial assets in the widest sense but within the limits of the law of 26 April 2007 on the creation of a société de gestion de patrimoine familial.

The Company can also, whilst complying with the provisions of the same law, take holdings in any form whatsoever in any Luxembourg or foreign companies and commercial, industrial, financial or other entities, and acquire any securities and rights through participation, contribution, subscription, underwriting, option, purchase, exchange, negotiation or in any other manner.

It can also grant advances and issue guarantees, particularly to the benefit of companies and entities in which it has an interest, provide support, financial assistance, loans, advances or guarantees, and it can borrow, including by means of bond issues, or otherwise incur debt in order to finance its business activity, and it can perform any activities and operations that are directly or indirectly connected to its object and which are permitted by and within the limits laid down by the law of 26 April 2007 on the creation of a société de gestion de patrimoine familial.»

There being no further business the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French texts, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil sept, le onze septembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme, SHARE CAPITAL GROWTH TRUST S.A., établie et ayant son siège social à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114 460, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 février 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 947 du 15 mai 2006.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Corinne Petit, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Madame la présidente désigne comme secrétaire Madame Valérie Maron, employée privée, avec même adresse professionnelle.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Raymond Thill, employé privé, avec même adresse professionnelle.

Le bureau ainsi constitué constate que tous les actionnaires représentant l'intégralité du capital social sont présents, respectivement représentés par fondés de procuration, ce qui résulte d'une liste de présence annexée aux présentes et signée ne varietur par les actionnaires respectivement leurs fondés de procuration ainsi que les membres du bureau.

Ladite liste restera annexée à la présente minute pour être soumise avec elle aux formalités de l'Enregistrement.

Tous les actionnaires présents ou dûment représentés déclarent renoncer à une convocation spéciale et préalable et se considèrent dûment convoqués pour avoir reçu une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui est conçu comme suit:

1. Transformation de holding en société anonyme de gestion de patrimoine familial (SPF) et modification subséquente de l'article 4 des statuts de la société;

2. Divers.

Le Président a ensuite mis au vote les différentes propositions de résolutions et l'assemblée a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de procéder à la transformation de la société de son statut actuel de holding 1929 en société anonyme de gestion de patrimoine familial (SPF).

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, les articles 1^{er} et 4 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}** . La société aura la dénomination suivante SHARE CAPITAL GROWTH TRUST SPF S.A.»

« **Art. 4** . La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation de tous actifs financiers au sens large, mais dans les limites de la loi du 26 avril 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.

La Société peut également, en se conformant aux dispositions de la même loi, prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés et entités commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, et acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière.

Elle peut encore accorder des avances et émettre des garanties, notamment au profit des sociétés et entités dans lesquelles elle participe des concours, assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale, comme elle peut exercer toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, autorisées par et rentrant dans les limites tracées par la loi du 26 avril 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants une version anglaise des statuts a été établie, à la requête des mêmes personnes il est décidé, qu'en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Petit, V. Maron, R. Thill, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2007. LAC/2007/26740. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007135635/5770/114.

(070157585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2007.

Alexander Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 121.638.

L'an deux mille sept, le douze septembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de ALEXANDER INVESTMENTS S.A., R.C.S. Luxembourg No B 121.638 ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 novembre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2309 du 11 décembre 2006.

La séance est ouverte à onze heures trente sous la présidence de Monsieur Michaël Zianveni, juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Catherine Protin, employée privée, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Stéphane Sabella, juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les trois cent soixante-quinze (375) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trois cent soixante-quinze mille euros (EUR 375.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de cent quatre-vingt mille euros (EUR 180.000,-), pour le porter de son montant actuel de trois cent soixante-quinze mille euros (EUR 375.000,-) représenté par trois cent soixante-quinze (375) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, à cinq cent cinquante-cinq mille euros (EUR 555.000,-), avec émission correspondante de cent quatre-vingt (180) actions d'une valeur nominale de mille euro (EUR 1.000,-) chacune.

2. Modifications afférentes de l'article 3 des statuts.

3. Refonte de l'article 6 des statuts pour l'adapter à la loi du 25 août 2006 notamment en l'élection par le conseil d'administration en son sein d'un président et la prépondérance de la voix du président en cas de partage des voix dans les décisions prises par le conseil d'administration.

4. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Le capital social de la Société est augmenté à concurrence d'un montant de cent quatre-vingt mille euros (EUR 180.000,-), pour le porter de son montant actuel de trois cent soixante-quinze mille euros (EUR 375.000,-) représenté par trois cent soixante-quinze (375) actions d'une valeur nominale de mille euro (EUR 1.000,-) chacune, à cinq cent cinquante-cinq mille euros (EUR 555.000,-), avec émission correspondante de cent quatre-vingt (180) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

Ladite augmentation a été intégralement souscrite et libérée par les actionnaires existant au prorata de leur participation dans le capital social de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire qui le constate expressément.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'article 3 alinéa 1^{er} des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 3. alinéa 1^{er}.** Le capital social est fixé à cinq cent cinquante-cinq mille euros (EUR 555.000,-) divisé en cinq cent cinquante-cinq (555) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.»

Troisième résolution

L'article 6 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Relèvent de la compétence exclusive de l'assemblée générale des actionnaires:

- La prise de participation et l'acquisition d'actions ou parts dans des sociétés tierces;
- La vente ou toute forme d'aliénation d'actions ou parts dans des sociétés participées;
- L'émission d'emprunts obligataires convertibles ou non;
- L'octroi de tout avantage ou instrument financier aux employés de la société ou de sociétés participées;
- La mise en gage de tout actif ou l'octroi de toute garantie, gage et/ou fidéjussion.

Le conseil d'administration élit en son sein son président.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs

auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix, la voix du président étant prépondérante en cas de partage des voix.

La société se trouve engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée à onze heures quarante-cinq.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Zianveni, C. Protin, S. Sabella, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2007. LAC/2007/26373. — Reçu 1.800 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007135633/5770/85.

(070157856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2007.

KSO Invest S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 53.506.

—
EXTRAIT

Clôture de liquidation

L'assemblée générale ordinaire du 28 septembre 2007 a pris la résolution suivante:

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et déclare que la société anonyme KSO INVEST S.A., en liquidation, ayant son siège social 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, a définitivement cessé d'exister, même pour les besoins de la liquidation. Les livres et les documents sociaux seront conservés au dernier siège de la société pendant cinq ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007135429/777/17.

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2007, réf. LSO-CJ04081. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070156634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2007.

Grep Thionville III, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 27.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 113.294.

—
In the year two thousand and seven, on the twenty-second day of October.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary public, residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned,

GROSVENOR RETAIL EUROPEAN PROPERTIES II, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company, having its registered office at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B. 101.510 (the «Sole Shareholder») here represented by Régis Galiotto, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 19 October 2007.

The said proxy, initialed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party being the sole shareholder of GREP THIONVILLE III, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company, having its registered office at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 113.294 and whose Articles of incorporation (the «Articles») have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial») under number 690, page 33112 dated 5 April 2006 (the «Company»);

hereby takes the following written resolutions in accordance with the provisions of articles 200-2 of Luxembourg consolidated law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the «Law»).

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by EUR 13,500.- (thirteen thousand five hundred Euros), so as to bring it from its current amount of EUR 13,500.- (thirteen thousand five hundred Euros) to EUR 27,000.- (twenty seven thousand Euros), by creating and issuing 100 (one hundred) shares, with a nominal value of EUR 135.- (one hundred and thirty-five Euro) each.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon the prenamed subscriber GROSVENOR RETAIL EUROPEAN PROPERTIES II, S.à r.l., represented by Régis Galiotto, prenamed, by virtue of the aforementioned proxy;

declared to subscribe to the one hundred (100) new shares, and to have them fully paid up by payment in cash, so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of EUR 13,500.- (thirteen thousand five hundred Euros) as was certified to the undersigned notary by a banking certificate.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the Articles so as to reflect the taken decision, which shall now read as follows:

«The capital of the Company is set at EUR 27,000.- (twenty seven thousand Euros), represented by 200 (two hundred) sharequotas of one hundred and thirty-five Euros (135.- EUR) each, all entirely subscribed and fully paid up.»

Costs and expenses

The costs, expenses, remuneration or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of this merger are estimated at approximately 1,600.- Euros.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-deux octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

GROSVENOR RETAIL EUROPEAN PROPERTIES II, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B. 101.510 (l'«Actionnaire Unique») ici représenté par Régis Galiotto, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 19 octobre 2007.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle partie comparante étant l'actionnaire unique de GREP THIONVILLE III, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 113.294, dont les statuts (les «Status») ont été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le «Mémorial») sous le numéro 690, page 33112 en date du 5 avril 2006 (la «Société»);

prend les résolutions suivantes, conformément à l'article 200-2 de la loi consolidée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»):

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 13.500,- (treize mille cinq cents Euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 13.500,- (treize mille cinq cents Euros) à EUR 27.000,- (vingt-sept mille Euros), par la création et l'émission de 100 (cent) parts sociales, d'une valeur nominale de EUR 135,- (cent trente-cinq Euros) chacune.

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite le souscripteur prédésigné GROSVENOR RETAIL EUROPEAN PROPERTIES II, S.à r.l., représenté par Régis Galiotto, prénommé, en vertu d'une procuration dont mention ci-avant;

a déclaré souscrire aux 100 (cent) parts sociales nouvelles, et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 13.500,- (treize mille cinq cents Euros), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par la production d'un certificat bancaire.

Seconde résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des Statuts, afin de refléter la décision prise, qui aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à vingt sept mille Euros (27.000,- EUR), représenté par deux cents (200) parts sociales de cent trente-cinq Euros (135,- EUR) chacune, toutes entièrement souscrites et intégralement libérées.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ 1.600,- Euros.

Déclaration

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2007, Relation LAC/2007/32400. — Reçu 135 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007135673/211/97.

(070157886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2007.

Fondation Groupe C3, Fondation.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg G 155.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Weber

Notaire

Référence de publication: 2007135572/236/11.

(070157140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2007.

Colisa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 113.148.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire réunie Extraordinairement le 21 août 2007

Première résolution:

L'assemblée générale, à l'unanimité des voix, décide de révoquer avec effet immédiat M. Gilles Malhomme de ses fonctions d'administrateur.

Deuxième résolution

L'assemblée générale, à l'unanimité des voix, décide de nommer en remplacement M. Jean-Marc Assa, employé privé, né le 28 mars 1974, demeurant professionnellement au 31, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg. Son mandat prendra fin le jour de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

136176

J. M. De Stadelhofen
Administrateur délégué

Référence de publication: 2007135654/1091/20.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2007, réf. LSO-CK03190. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070157635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2007.

Imison International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 82.118.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social de la Société le 23 novembre 2006 à 10 heures

L'Assemblée décide de renouveler le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux comptes à partir du 5 mai 2006.

Sont renommés Administrateurs:

M. Alexis Kamarowsky, Directeur de société, demeurant professionnellement à L-1371 Luxembourg - 7, Val Sainte-Croix;

M. Federigo Cannizzaro, Directeur de société, demeurant professionnellement à L-1371 Luxembourg - 7, Val Sainte-Croix;

Maître Béatrice Garcia, Avocate, demeurant professionnellement à L-1371 Luxembourg - 7, Val Sainte-Croix.

Est renommée Commissaire aux comptes:

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A. (INTERCONSULT) avec siège social à L-1371 Luxembourg - 7, Val Sainte-Croix.

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2012.

Luxembourg, le 23 novembre 2006.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2007135656/536/28.

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2007, réf. LSO-CJ06999. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070157335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2007.

CIKK Fund Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 53.158.

Suite à l'assemblée générale ordinaire du 25 octobre 2007, les actionnaires de la société anonyme CIKK FUND MANAGEMENT COMPANY S.A. ont pris les résolutions suivantes:

1. Le Conseil d'Administration de la société anonyme CIKK FUND MANAGEMENT COMPANY S.A. est composé comme suit, jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale ordinaire de 2008:

- Pierre-Marie Bouvet de Maisonneuve
- Hamish Forsyth
- Clark Taber

2. DELOITTE S.A., ayant leur siège social à 560, rue Neudorf, L-2220, ont été élus comme réviseurs d'entreprise jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale ordinaire de 2008.

Luxembourg, le 6 novembre 2007.

BROWN BROTHERS HARRIMAN (LUXEMBOURG) S.C.A.

Signature

Référence de publication: 2007135292/801/21.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2007, réf. LSO-CK02751. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070157009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2007.
